

Le secteur des énergies renouvelables et décentralisées en République Démocratique du Congo.

Mai 2021



TABLE DES MATIÈRES

Abréviations et Acronymes	07
Préface	09
ACERD	09
Méthodologie de l'étude	11
Synthèse	13
1. Introduction	15
L'offre	15
La demande	15
2. Le secteur des énergies renouvelables décentralisées en RDC	19
Le taux d'électrification	19
Géographie du potentiel du marché des énergies renouvelables	19
3. Cadre institutionnel & réglementaire du secteur de l'énergie en RDC	29
Politiques de développement, croissance et de réduction de la pauvreté	29
Objectif d'électrification	29
3.1 Le secteur de l'électricité en RDC	30
3.2 Les acteurs institutionnels du secteur de l'énergie en RDC	31
- Ministère de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques (MERH)	31
- L'Unité de coordination de projets et de management du ministère (UCM)	32
- La Commission Nationale de l'Énergie (CNE)	32
- La Cellule d'Appui Technique à l'Énergie (CATE)	32
- Société Nationale d'électricité (SNEL)	32
- L'Agence Nationale de l'Électrification et des Services Énergétiques en milieu Rural et Périurbain (ANSER)	32
- L'Autorité de régulation (ARE)	33
- L'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI)	33
- Association Congolaise pour les Énergies Renouvelables et Décentralisées (ACERD asbl)	33
4. Cadre juridique & fiscal du secteur de l'énergie en RDC	37
La gouvernance du secteur de l'électricité	37
4.1 Climat d'investissement	40
- L'investissement étranger	40
- Financement national des micro PME	41
- Prêts dans le marché interne au secteur des énergies renouvelables	42
- Engagement d'ACERD asbl	43

4.2 Climat fiscal	45
- Impôt sur les sociétés	45
- Taxe sur la valeur ajoutée	45
- Tarifs douaniers	45
- Autres charges	46
- Entre papier et réalité	46
- Le Gouvernement mène des réformes	46
- Comptabilité	46
- Recommandations pour les PME, y compris le secteur des énergies renouvelables	47
- Engagement d'ACERD asbl	47
4.3 La matrice SWOT	50
5. Les défis du secteur des énergies renouvelables décentralisées RDC	53
5.1 Les chaînes de valeur du secteur des énergies renouvelables décentralisées	53
- Développement des chaînes de valeur des énergies renouvelables décentralisées	53
- Investir dans le secteur	58
- Incitations nécessaires pour dynamiser les entreprises	60
6. Programmes d'accompagnement, de développement et de soutien à l'accès à l'énergie	65
La Banque mondiale	65
Banque Africaine de développement (BAD)	65
Agence Française de développement (AFD)	65
ELAN RDC	66
Foreign, Commonwealth & Development Office (FCDO)	67
KFW	67
Power Africa	68
PNUD	68
Conclusion	69

ENCADRÉS / FIGURES & GRAPHIQUES / TABLEAUX

Encadrés

Encadré 1 : Altech Group	35
Encadré 2 : Mali : Augmenter l'attrait du cadre politique et réglementaire	38
Encadré 3 : Mwindi : Fonds d'électrification rurale	44
Encadré 4 : Renforcer les avantages accordés par le Code des Investissements de la RDC	48
Encadré 5 : Exonération de la taxe sur la valeur ajoutée sur la consommation d'électricité	63

Figures & Graphiques

Figure 1 : Trois approches d'électrification rurale au Mali	38
Figure 2 : Le financement de l'électrification rurale revêt d'une dimension systémique	39
Figure 3 : Types d'incitations dynamisant l'entreprise	61
Figure 4 : Les attentes des membres concernant ACERD asbl	61
Figure 5 : Leviers pour stimuler le marché des énergies renouvelables décentralisées en RDC	62
Graphique 1: Répartition géographique des activités des entreprises d'énergies renouvelables	22
Graphique 2 : Type d'entreprise / organisation	24
Graphique 3 : Source d'énergies renouvelables	24
Graphique 4 : Type de modèle commercial pour les produits ou services au client	25
Graphique 5: Les besoins spécifiques des clients	26
Graphique 6 : Résultats en termes de nombre de clients et capacité installée fin 2020	26
Graphique 7 : Prévisions en termes de clients et d'investissements pour la période 2021-2023	27
Graphique 8 : Les défis auxquels les entreprises sont confrontées sur le marché des énergies renouvelables décentralisées	58
Graphique 9 : Levée de fonds entre 2018 et 2020	59
Graphique 10 : Importance des incitations pour les entreprises	60

Tableaux

Tableau 1 : Etat des lieux des activités des entreprises d'énergies renouvelables et décentralisées en RDC	23
Tableau 2 : Etat des lieux du climat d'investissement en RDC	40

Appendice

Appendice 1 : Résultats des enquêtes menées auprès de 22 sociétés d'énergies renouvelables décentralisées en RDC	
--	--



ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ACERD asbl	Association Congolaise pour les Énergies Renouvelables et Décentralisées
AFDB	Banque Africaine de Développement
AFD	Agence Française de Développement
ANAPI	Agence Nationale Pour la Promotion des Investissement
ANSER	Agence Nationale des Services Énergétiques Ruraux
ARE	Autorité de Régulation de l'Électricité
BM	Banque Mondiale
CDF	Francs congolais
CNE	Commission Nationale de l'Énergie
ER	Energies Renouvelables
EASE	Energy Access & Services Expansion
EDC	Électricité du Congo
ENK	Énergie du Nord Kivu
ENERKA	Société Énergie du Kasai
EnerKac	Énergie du Kasai Central
ESSOR	Pour Un Environnement Propice à l'Investissement en RDC
FCDO	Foreign, Commonwealth & Development Office
FPI	Fonds de Promotion de l'Industrie
GOGLA	Global Off-Grid Solar Energy Association
GW	Gigawatt
IFC	Société financière internationale
KFW	Banque de développement Allemande
kW	Kilowatt
kWh	Kilowatt-heure
MERH	Ministère de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques
MFI	Institution de microfinance
MPME	Micro PME
MW	Mégawatt
MWh	Mégawatt-heure
MRV	Mini-réseaux verts
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PAOP	Power Africa Off-grid Project
PAYGO	Pay-as-you-go
Pico solaire tion de	Équipements solaires portatifs hors-réseau, fournissant un éclairage et/ou une fonction de recharge d'appareils électriques de taille modeste
PPP	Partenariat Public Privé
PNSD	Plan National Stratégique de Développement
PNB	Produit intérieur brut
RDC	République Démocratique du Congo
SARL	Société à responsabilité limitée
SE4ALL	Énergie durable pour tous (Sustainable Energy for All)
SNEL	Société Nationale d'Électricité RDC
UCM	Unité de coordination et de management des projets du ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité
UE	Union Européenne
XSML	Fonds d'investissement néerlandais

PRÉFACE

Nous remercions les instances gouvernementales, les opérateurs, les Organisations non-gouvernementales, les centres d'études et de recherche, les Bailleurs de fonds et investisseurs, les bureaux d'étude qui ont participé aux entretiens et questionnaires et qui ont donné accès à des données et prodigué des conseils sur les politiques, les projets et les programmes dans le secteur des énergies renouvelables décentralisées / l'accès à l'énergie en République Démocratique du Congo.

ACERD

L'Association Congolaise pour les Énergies Renouvelables et Décentralisées - ACERD asbl a pour rôle majeur la promotion des solutions et techniques de développement durable au travers des produits et services proposés par les membres de l'Association. ACERD vise à devenir une association leader dans l'industrie des énergies renouvelables et décentralisées afin de créer des marchés viables et durables en favorisant le respect des normes et standards. Pour plus d'informations www.acerd.org



01 Voix de l'industrie

Représenter les intérêts du secteur des énergies renouvelables et décentralisées dans les forums nationaux et internationaux.



04 Réduction des obstacles

Cœuvrer pour l'amélioration du cadre juridique et fiscal en vue de la croissance durable du secteur sur le marché national et régional.



02 Marché important et en croissance

Positionner les énergies renouvelables et décentralisées en dehors de l'arène philanthropique et développer et renforcer l'industrie.



05 Accès égal dans le secteur

Fournir une plate-forme pour le partage de l'information et organiser des conférences, formations et ateliers afin de permettre un accès adéquat aux opportunités du secteur.



03 Partenaire du Gouvernement

Être un partenaire privilégié du Gouvernement dans le secteur des énergies renouvelables et décentralisées.



06 Préservation de l'environnement

Sensibiliser les populations sur les avantages de l'utilisation de l'énergie renouvelable dans la préservation de l'environnement.

Le rapport a été établi par **Caroline Nijland de Helios Infinitas**, un bureau de conseil actif dans le secteur des énergies renouvelables et décentralisées / l'accès à l'énergie en Afrique subsaharienne.



METHODOLOGIE

L'approche est conçue pour être à la fois pratique et fondée sur des données factuelles, en s'appuyant sur les données et exemples actuellement disponibles afin de parvenir à des recommandations. La méthodologie appliquée à cette étude est une combinaison de méthodes quantitatives et qualitatives issues de recherches documentaires et d'entretiens menés par une approche participative dans une large mesure, donnant la parole à tous les acteurs impliqués dans le secteur des énergies renouvelables et décentralisées. L'approche comprenait cinq éléments de base:



Entrevues

Des entretiens ont été menés avec un certain nombre d'experts de diverses organisations, notamment le Ministère de l'énergie, l'ANSER, l'ANPI, des Fonds internationaux et d'autres organisations. Nous avons aussi envoyé un questionnaire à 52 sociétés opérant dans le secteur de l'accès à l'énergie hors réseau et énergies renouvelables. L'objectif était de recueillir les points de vue, expérience et expertise de tous les acteurs impliqués dans le secteur et de fournir des informations sur l'état de lieu du secteur, les priorités pour accroître les projets et investir dans l'accès à l'énergie. Obtenir une large participation des parties prenantes dans cette étude a été essentiel dans l'élaboration de ce rapport.



L'analyse des données

L'analyse des données a été effectuée sur de nombreux ensembles de données et informations en cours de compilation sur l'accès à l'énergie. Les données provenant de diverses sources, notamment l'OCDE, Power Africa, Banque Mondiale, ELAN, OXFORD et d'autres ont été compilées et analysées pour formuler des recommandations.



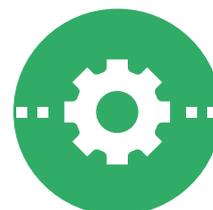
Recherche documentaire

Elle comprend un examen approfondi des documents de programme, des données mondiales et régionales et des informations sur le marché, les entreprises, les projets qui sont pertinentes pour l'étude. Au cours de cette phase, les informations ont été considérées à la lumière de la situation d'accès à l'énergie en RDC et des informations disponibles sur internet ou obtenues.



Études de cas

Des études de cas ont été élaborées sur des projets et programmes pour mettre en évidence, par exemple, bon nombre des défis sur le terrain auxquels sont confrontés les gouvernements, le secteur privé et les institutions de financement du développement. Ils illustrent également de innovations et travaux novateurs en cours qui peuvent aider à guider l'expansion du secteur.



Synthétiser les constatations, les conclusions et les recommandations

Une synthèse des constatations, des conclusions et des recommandations a été réalisée pour élaborer ce rapport. Un ensemble d'actions est défini pour différentes parties prenantes notamment pour l'ACERD avec une description claire des défis associés. Ce rapport permettra à l'ACERD de se positionner, d'apporter sa plus-value et de pouvoir cibler les besoins du secteur de l'accès à l'énergie et en particulier ses membres.



SYNTHÈSE

L'étude entreprise par ACERD asbl constitue une première étude du secteur auprès de différents acteurs impliqués dans le domaine de l'accès à l'énergie par les énergies renouvelables décentralisées en RDC. Cette étude a analysé le secteur en termes de ménages, services communautaires et micro-entreprises connectés à une source d'énergie renouvelable décentralisée en fin 2020 ainsi que les prévisions pour 2021-2023 ; la hauteur des investissements réalisés ces dernières années et les prévisions d'investissements pour 2021-2023. Le but de cette étude ACERD asbl est de comprendre les défis et besoins des membres et de s'imprégner des expériences des autres pays africains et d'apporter des recommandations afin que l'ACERD asbl soit mieux outillée pour servir ses membres et le secteur en général.

Il est à souligner que l'étude n'est pas exhaustive car des 50 entreprises fournissant des services pour l'accès à l'énergie renouvelable décentralisée en RDC contactées, uniquement 22 entreprises ont répondu au questionnaire. Seules 16 interviews en ligne avec des représentants des instances gouvernementales, des Bailleurs de fonds, des bureaux d'études etc. ont été tenues au lieu des 30 initialement prévues. L'ACERD asbl entreprendra chaque année un exercice similaire afin d'élargir la portée de l'étude à d'autres acteurs et affermir les données du secteur. Les thèmes spécifiques qui n'ont pas été décrits concernant la cuisson propre/les foyers améliorés et la chaîne de productivité des entreprises seront davantage abordés dans le prochain rapport annuel. De plus l'ACERD asbl vise à établir une étude séparée sur la thématique Investir dans le secteur des énergies renouvelables décentralisées en RDC.

ACERD asbl vise à promouvoir le secteur des énergies renouvelables (ER) et à apporter des solutions aux problèmes que les membres rencontrent tout au long de leur parcours. L'association représente les membres dans les forums, conférences et ateliers. Elle collabore avec des associations internationales telles que GOGLA, Africa Solar Industry Association (AFSIA) et Alliance for Rural Electrification (ARE) afin de disséminer les informations et partager des expériences permettant de développer davantage le secteur. Elle travaille aussi en étroite collaboration avec les autorités nationales et régionales telles que le Ministère de l'Énergie et Ressources Hydrauliques, ANSER, ARE et ANAPI et les Bailleurs de fonds dans la conception et la mise en œuvre d'un cadre politique

et réglementaire approprié au secteur et regroupant entre autres les enjeux environnementaux, énergie et déforestation.

Les défis auxquels sont liés les entrepreneurs sont divers : Faiblesse de la demande, l'accès aux fonds d'investissements, l'incohérence et lacunes du cadre politique et réglementaire, L'inadéquation du cadre fiscal, les lacunes des capacités du secteur, les difficultés opérationnelles (logistique...), le manque de qualité des systèmes d'énergies renouvelables et des normes techniques.

Au vu des résultats de l'étude menée auprès des différents acteurs du secteur et des besoins exprimés par les membres d'ACERD asbl et autres acteurs impliqués dans le secteur, ACERD asbl se penchera sur quatre volets essentiels au développement rapide et souple du secteur privé et du secteur des énergies renouvelables décentralisées. Le secteur privé a un rôle primordial à jouer dans l'adoption et l'expansion des solutions d'énergie renouvelable hors réseau.

Le premier volet est lié au marché, à l'équilibre entre l'offre et la demande. L'offre est disponible : Différentes technologies performantes et une bonne qualité des systèmes pouvant rapidement subvenir aux différents besoins des consommateurs. Par contre, il faut créer et stimuler la demande. Les ménages ont d'énormes difficultés à se procurer les solutions hors réseau du fait de leur faible pouvoir d'achat. ACERD asbl vise à déverrouiller la demande et à aider les ménages en s'assurant que les produits soient moins chers. Ceci sera rendu possible à court et moyen terme d'une part, par des incitations financières et fiscales plus propices, notamment la création d'un Fonds de soutien à l'électrification hors réseau, nommé Fonds Mwindi (voir encadré page 44) et d'autre part l'exonération de la TVA sur les consommations (voir encadré page 63) pour les consommateurs. ACERD asbl entreprendra aussi des discussions avec les banques locales, les institutions financières et les fonds privés afin de stimuler le financement des entreprises à des conditions plus avantageuses. Pour ceci la nécessité de progresser vers un plan directeur stratégique du sous-secteur de l'électricité incluant les solutions d'énergie renouvelables décentralisées est primordial. Enfin ACERD asbl organisera régulièrement des forums et actions B2B regroupant des investisseurs potentiels et entreprises pour faciliter l'approche et levée des fonds d'investissement.

Le deuxième volet de travail concerne le cadre réglementaire et fiscal. Les entreprises ont besoin d'un cadre économique, fiscal et juridique adéquat, clair et transparent pour qu'elles puissent mener à bien leurs activités. Ceci contribue à créer des certitudes et à améliorer la prévisibilité de l'environnement des politiques. D'autre part les investisseurs ont besoin de plus de visibilité sur le secteur et un environnement d'affaires stable pour promouvoir la confiance. ACERD asbl vise notamment à atteindre plus de transparence, de cohérence et un élargissement dans l'application des exonérations fiscales pour les importations d'équipements d'énergies renouvelables et dans l'application des impôts sur les sociétés et toutes autres taxes nationales et régionales applicables aux entreprises. Ces mesures sont susceptibles de rendre plus performant le secteur. De plus ACERD asbl mènera des discussions avec l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI) et le Ministère des Finances pour élargir les avantages du Code des Investissements (voir encadré page 48-49) et entreprendra des actions concrètes pour obtenir un moratoire fiscal de 5-10 ans permettant aux entreprises d'investir et d'avoir un retour sur investissement dans une période plus acceptable. Enfin, ACERD asbl discutera avec l'Agence nationale de l'électrification et des services énergétiques en milieu rural et péri-urbain (ANSER) et les Bailleurs de fonds des modalités pour rendre plus attractif le cadre politique et réglementaire en proposant par exemple des projets à candidatures spontanées ou des appels à propositions (accompagnés de subventions) aux entreprises dans le secteur (voir encadré casus Mali Augmenter l'attrait du cadre politique et réglementaire page 38-39).

Le troisième volet concerne le niveau de connaissances et compétences lié au secteur. Le marché des énergies renouvelables travaille avec les compétences locales et forme progressivement ses équipes de techniciens, d'ingénieurs, de marketing, de finance pour accomplir des tâches de plus en plus complexes. Le secteur des énergies renouvelables devra imposer des standards de qualité. Cette professionnalisation passera par un financement des filières de formation. Il est important de prioriser la filière éducative pour accompagner le développement du secteur.

Le quatrième volet est lié à la communication et la sensibilisation des populations par rapport à l'usage des énergies renouvelables décentralisées. Les populations ont besoin de comprendre l'offre et l'usage des différentes technologies et systèmes disponibles sur le marché. Dans de nombreux projets les campagnes de sensibilisation des consommateurs jouent un rôle catalyseur dans l'adoption des solutions autonomes. Communiquer sur les avantages et limitations des systèmes d'énergies renouvelables décentralisées est primordial pour stimuler l'adhésion des populations aux systèmes et le développement du secteur. Enfin, il est aussi opportun de communiquer clairement aux médias les objectifs, les actions spécifiques, les défis, les solutions et l'agenda du secteur afin passer le message que ceci nécessite un effort conjoint de différents acteurs pour un développement accéléré du secteur. Le branding du secteur est un élément important pour mettre en avant le secteur.

1.

INTRODUCTION

L'offre

La RDC a un énorme potentiel hydroélectrique de 100 GW.¹ La capacité totale installée s'élève à 2,61 GW, mais seulement 1,13 GW sont disponibles, car plus de la moitié des centrales hydroélectriques existantes fonctionnent à moins de 50% de leur capacité en raison du vieillissement des infrastructures et du manque d'entretien. Depuis 2008 et même en remontant à 1982 (Inga 2), la capacité de production d'électricité de la RDC n'a quasiment pas augmentée. Il n'y a pratiquement aucune exploitation du potentiel non utilisée, en raison d'un manque structurel de capacité d'investissement pour la réalisation de nouvelles centrales hydroélectriques ou d'autres formes d'énergie. Le maintien et la modernisation des centrales hydroélectriques existantes nécessitent à elles seules un investissement de 800 millions à 1 milliard de dollars USD.² Si l'on assume les plans officiels d'expansion du réseau principal, comme ceux de Virunga SARL et Energie du Nord-Kivu, 10 à 12 millions de Congolais supplémentaires pourraient être alimentés en électricité.³ De plus, la capacité peut être considérablement augmentée en réalisant le grand projet Inga, dont la capacité totale (Inga 3 à 8) est estimée à environ 40 GW.⁴ Cependant, la construction des centrales hydroélectriques de cette ampleur prendra des dizaines d'années et nécessitera d'énormes efforts et ressources financières pour les mener et les exploiter efficacement. La construction de ces infrastructures à très grande échelle doit forcément s'accompagner du déploiement de réseaux de transports importants (la production et la consommation n'étant pas proches. De même que les réseaux de distribution 'capillaires' jusqu'au consommateur final qui sont coûteux et difficiles à mettre en œuvre), ainsi que de réseaux de distribution (« capillaires » jusqu'au client final) coûteux et difficiles à mettre en œuvre. Le moins que l'on puisse dire est que la planification, et le financement et la réalisation de ce genre de projets sont incertains.

Le sous-développement du réseau électrique crée des opportunités de fourniture d'électricité hors réseau et en énergie « locale » domestique dans la plupart des régions du pays. La portée limitée du réseau et la taille du pays, rendent particulièrement attractives les solutions décentralisées, hors réseau ou mini réseaux. 31 millions de personnes vivent à moins de 15 km du réseau actuel et prévu. Plus de 50 millions de personnes vivent hors de portée du réseau actuel, créant des opportunités significatives pour les solutions mini-réseau et hors réseau.

Sur la base de la couverture actuelle du réseau, des études de la Banque mondiale estiment un marché potentiel annuel entre 721 à 921 millions de dollars USD pour les solutions énergies renouvelables décentralisées (mini-réseaux, pico-solaires et kits photovoltaïques). La taille potentielle du marché peut être encore plus grande car des solutions décentralisées modernes peuvent également être réalisables dans des zones à proximité du réseau où les agglomérations proches du réseau ne sont pas encore électrifiées en raison des limitations du réseau électrique national.

Que cela soit sur les systèmes solaires individuels, sur les mini réseaux solaires ou sur les mini barrages hydroélectriques (sans parler des autres sources d'énergie renouvelable tels biomasse, éolien, ...), les technologies existent, et elles progressent d'année en année. Un autre aspect à prendre en compte qui doit favoriser le choix de solutions « légères », c'est l'amélioration du rendement énergétique des appareils électriques (Les lampes, radios, téléviseurs, réfrigérateurs, ...) qui sont de plus en plus efficaces et donc moins gourmands en énergie à puissance égale.

La demande

L'accès réel à l'électricité et le potentiel de vente à la population qui n'a pas encore accès à l'électricité sont très difficiles à estimer. Comme mentionné, cela commence déjà par la détermination du degré réel d'électrification. Il existe également des facteurs tels que la croissance démographique, l'urbanisation et le développement des revenus. Environ les deux tiers de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté (revenu disponible inférieur à 1,90 dollars USD par

¹ SEforALL & African Development Bank (2017), Green mini grid market development programme - Mini grid market opportunity assessment: Democratic Republic of Congo.

² World Bank (2020), Increasing access to electricity in the Democratic Republic of the Congo.

³ SEforALL & African Development Bank (2017), Green mini grid market development programme - Mini grid market opportunity assessment: Democratic Republic of Congo.

⁴ SEforALL & African Development Bank (2017), Green mini grid market development programme - Mini grid market opportunity assessment: Democratic Republic of Congo.

⁵ Marivoet, W. et al. (2019), Reviewing DRC's poverty estimates 2005-2012 - Unprecedented GDP growth without trickle down.

jour) dont le pourcentage dans les zones urbaines étant de près de 60% légèrement inférieur à celui des zones rurales (70%)⁵. À première vue, l'accès à l'électricité semble difficile à atteindre pour la majorité de la population. Les tarifs actuels de l'électricité photovoltaïque se situent entre 0,10 et 0,15 dollars USD par kWh, ce qui est nettement plus élevé que les tarifs appliqués par la SNEL⁶. Mais on sait par ailleurs que la SNEL est très loin de l'équilibre financier. Néanmoins, les solutions hors réseau devraient contribuer le plus à l'expansion de l'électrification dans les années à venir sur la base de différents arguments :

- Les coûts de production de plus en plus bas et l'efficacité énergétique accrue du solaire
- Les économies d'échelle et l'expansion rapide que le marché peut réaliser avec les systèmes moins chers et efficaces et des installations plus rapides de systèmes pico-solaires et kits photovoltaïques (à un rythme plus ralenti) avec les mini-réseaux solaires ou hydro hors réseau
- La professionnalisation croissante du secteur des ER, qui se traduit par des profils de risque plus faibles et de nouvelles réductions de coûts
- Dans les zones plus éloignées des centrales hydroélectriques et de leurs réseaux, les combustibles fossiles sont, comme ressources alternatives, plus chers que l'électricité générée par le photovoltaïque.

Le Gouvernement a une influence sur divers facteurs de coût et un rôle crucial à jouer dans la réalisation d'une capacité d'investissement suffisante. Ces facteurs (et l'attention politique que ces facteurs exigent) sont examinés en détail dans ce rapport. Par exemple, le Gouvernement a pris les premières mesures pour exonérer (temporairement) les entreprises d'ER du paiement d'un certain nombre de charges fiscales et de prélèvements à travers le Code des investissements. La base juridique est déjà appliquée, la pratique est souvent encore aléatoire.

Par ailleurs, la charge fiscale demeure trop élevée pour pouvoir appliquer des niveaux de tarifs conformes aux capacités des consommateurs. Les mesures suivantes sont d'une grande importance :

- Fournir des programmes de subvention appropriés et d'autres incitations pour les systèmes et projets ER, tels que le Fonds Mwindi (voir encadré page 44) et l'accord 2020 avec Bboxx⁷ concernant la signature en janvier 2020 d'un accord avec le Gouvernement congolais garantissant des exonérations sur les droits d'importation et la taxe sur la valeur ajoutée pour les équipements solaires (voir thème droits d'importation chapitre 4.2)
- Exonérer la TVA sur les consommations d'électricité hors réseau durable pour les populations (voir encadré TVA page 63)
- Rendre l'environnement fiscal plus attractif et plus efficace pour le secteur des énergies renouvelables. Ceci est davantage détaillé dans le chapitre 4.2.

Faire correspondre l'offre à la demande

Dans les zones où l'accès au réseau SNEL est actuellement possible, là où avec relativement peu d'efforts, il ne sera pas aisé pour le secteur des énergies renouvelables de proposer indépendamment une alternative financièrement intéressante. La SNEL applique des tarifs bas aux ménages les plus pauvres, il est difficile de concurrencer avec les solutions énergies renouvelables décentralisées. Certainement pas en RDC, où - malgré les améliorations susmentionnées dans le secteur ER - les économies d'échelle et la rentabilité ne sont pas faciles à réaliser, même en zone urbaine.

Les coûts des investissements initiaux des systèmes pico-solaires et kits photovoltaïques et certainement des mini-réseaux hydroélectriques, solaires ou hybrides isolés rendent leur achat ou adhésion coûteux pour les Congolais à très faible pouvoir d'achat. Des initiatives, telle que le Fonds Mwindi, contribueraient certainement à une rapide expansion du marché et à accroître de façon accélérée le taux d'électrification. Mais ceci ne sera pas suffisant pour stimuler le marché. D'autres mesures comme l'exonération de la TVA sur la consommation, l'application cohérente des exonérations des droits de douane, un Code des investissements plus attractif pour les entreprises et investisseurs et des sources de financement plus accessibles sont également primordiales pour déverrouiller les leviers de succès.

⁶ World Bank (2020), Increasing access to electricity in the Democratic Republic of Congo.

⁷ Sites Web de Bboxx, Afrik21 et AEP.

À moyen terme, les coûts de maintenance de l'infrastructure électrique des mini-réseaux et certainement des installations pico-solaires, kits photovoltaïques et foyers améliorés sont nettement inférieurs à ceux du réseau principal. La viabilité du modèle économique des systèmes énergies renouvelables décentralisées est rapidement supérieure à celle du grand réseau. Des systèmes qui ciblent sur mesure les besoins des populations, en termes de localisation et de puissance, une maintenance plus ciblée et une sécurité de paiement plus élevée y contribuent.

Un autre aspect en ce qui concerne la comparaison des investissements dans les réseaux à grande échelle par rapport aux concepts systèmes hors réseau à petite échelle est lié aux risques d'exécution (techniques, sécuritaires, financement, contractuels). Les risques liés à l'investissement dans les grandes centrales hydroélectriques sont beaucoup plus importants que dans les petites unités photovoltaïques.

Investir dans les énergies renouvelables en RDC est économiquement rentable à long terme mais la population de la RDC a besoin de solutions à court terme. Les technologies à base d'énergies renouvelables représentent aujourd'hui la solution la plus économique pour l'électrification hors réseau ou via mini-réseau des zones isolées.

La présente étude analyse la documentation relative au secteur de l'énergie en RDC et particulièrement le secteur des énergies hors réseau. La plus récente étude à ce sujet a été réalisée par Power Africa intitulée « Off-grid solar market assessment » et publiée en 2019⁸. Cette étude est relativement complète en ce qui concerne les régulations et politiques du secteur des énergies renouvelables, les sites propices pour le choix des énergies renouvelables, les niveaux de consommations, les acteurs du secteur, le pouvoir d'achat des populations etc. Aussi, ne voulant pas dupliquer ces mêmes informations dans ce document, il y est fait référence lorsque nécessaire. ***Cette étude sur le secteur des énergies renouvelables et décentralisées en République Démocratique du Congo met l'accent sur les défis et les besoins du secteur à court et moyen terme et formule des recommandations.***

⁸ Off-grid solar market assessment DRC, Power Africa and USAID, 2019



2. LE SECTEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DÉCENTRALISÉES EN RDC

Le taux d'électrification

Le taux d'électrification de la population congolaise est estimé entre 9% et 15%, selon la source et sa méthode de mesure, cependant le pourcentage le plus élevé semble être plus proche de la situation réelle. Le taux actuel varie en fonction de ce qui est quantifié (taux de couverture électrique, taux d'accès, territoire couvert etc.) ou en fonction des interlocuteurs (Gouvernement, Banque mondiale, opérateurs etc.). Le Global tracking framework⁹, une étude institutionnelle dirigée par la Banque mondiale et l'Agence internationale de l'énergie, mentionne même un taux d'électrification plus élevé de 19%. L'Agence Nationale des Services Énergétiques Ruraux (ANSER) travaille à la consolidation des données existantes et les chiffres dont l'Agence dispose actuellement font état de **15% d'accès à l'électricité**.

Des centaines de milliers de Congolais utilisent également des installations solaires individuelles et autres produits autonomes achetés en magasin ou via les sociétés paygo. Néanmoins, les statistiques actuelles sont fragmentaires et peu disertes sur l'utilisation réelle de ces produits. A cet effet, il serait fructueux que le Gouvernement réajuste la production de ces statistiques afin de déterminer des ambitions d'électrification plus réalistes.

En d'autres termes, sur une population de 89,56¹⁰ millions d'habitants, seuls 13.4 millions ont accès à l'électricité. **Le secteur de l'électricité en RDC est caractérisé par un faible taux d'électrification et un réseau sous-développé et dysfonctionnel.** Une part importante des consommateurs d'électricité est connectée illégalement ou à des réseaux informels. Une part significative de l'électricité fournie via

le réseau national (SNEL) est consommée par des ménages qui ne sont pas enregistrés comme clients¹¹. La fragmentation du réseau actuel constitue un obstacle sérieux à l'expansion de l'accès à l'électricité. Il existe actuellement trois réseaux : le réseau Ouest (couvrant les provinces du Kongo Central et de Kinshasa), le réseau Est (couvrant les provinces du Nord et du Sud-Kivu) et le réseau Sud (couvrant les provinces du Haut-Katanga et de Lualaba). La liaison Inga-Kolwezi relie les réseaux Ouest et Sud.

Pour la majorité de la population d'environ 89 millions de Congolais, la connexion au réseau n'est pas une stratégie d'électrification possible à proche horizon. Environ 19 millions de personnes vivent à moins de 19 km des réseaux existants et 11 millions de personnes supplémentaires à moins de 15 km de nouveaux réseaux planifiés.¹² Au-delà des questions d'éloignement, le choix de l'extension des réseaux existants n'est pas forcément le plus économique. Une approche régionale rend cela d'autant plus clair.¹³

Géographie du potentiel du marché des énergies renouvelables

Le potentiel des ER est immense en RDC. Investir dans l'électrification par les énergies renouvelables nécessite un compromis avec d'autres sources d'énergie, qui repose en grande partie sur des caractéristiques géographiques telles que la densité de population, l'accessibilité, la présence / proximité d'un réseau existant et le potentiel de l'hydroélectricité.

Seules un nombre limité de grandes villes, principalement dans **la région sud**, sont connectées au **réseau de transport sud-ouest**, notamment Kinshasa, Lubumbashi, Matadi, Kolwezi, Kananga. Même dans ces grandes villes, un nombre relativement limité de résidents et d'entrepreneurs est connecté au réseau national (SNEL). Il peut y avoir des opportunités d'extension du réseau par des parties privées, en plus des opportunités d'expansion du réseau limitées dont dispose la SNEL. Il est probable que la SNEL et le Gouvernement, en collaboration avec de grands financiers étrangers, concentreront largement la capacité d'investissement dans les villes et quartiers bien peuplés. Le réseau moyenne et basse tension est très obsolète, très inefficace et la plupart des clients existants en dépendent.

⁹ <https://data.worldbank.org/indicator/EG.ELC.ACCS.ZS?locations=CG>

¹⁰ Country profile | Democratic Republic of the Congo - UNdata <https://data.un.org>

¹¹ SEforALL & African Development Bank (2017), Green mini grid market development programme - Mini grid market opportunity assessment: Democratic Republic of the Congo; World Bank (2020), 'Increasing access to electricity in the Democratic Republic of the Congo'.

¹² SEforALL & African Development Bank (2017), Green mini grid market development programme - Mini grid market opportunity assessment: Democratic Republic of the Congo.

¹³ World Bank (2020), Increasing access to electricity in the Democratic Republic of the Congo.

En outre, un certain nombre de villes sont connectées au réseau Est de la SNEL (Bukavu, Boma) et certaines villes sont connectées à de petits réseaux isolés, notamment de la SNEL (y compris Kisangani, Mbandaka, Beni). Mais même dans les villes qui sont connectées à un réseau principal, il existe de **nombreuses opportunités d'électrification durable grâce à des mini-réseaux et des systèmes solaires autonomes.**¹⁴ La capacité d'investissement pour le développement du réseau SNEL est limitée et les concepts hors réseau, y compris les mini-réseaux, peuvent presque toujours être développés plus rapidement et de manière plus flexible. **Le simple fait de pouvoir continuer à offrir le réseau aux 15% actuels de la population nécessite une injection de capitaux de plusieurs milliards de dollars USD.**

Pour environ la moitié de ce montant, 50% de la population pourrait avoir accès à l'électricité via des kits photovoltaïques d'ici 2030.¹⁵

¹⁴World Bank (2020) , Increasing access to electricity in the Democratic Republic of the Congo (52% de la population du Sud-Ouest vit dans la portée du réseau actuel).

¹⁵World Bank (2020), Increasing access to electricity in the Democratic Republic of the Congo.



Foyers améliorés		
Nombre	Province	Entreprise
3.	Sud-Kivu	Burn
4.	Nord-Kivu	Burn
17.	Kinshasa	Bascons IMA Innovation
26.	Haut-Katanga	Halt Bank Burn

Bureaux d'études		
Nombre	Province	Entreprise
3.	Sud-Kivu	Adam Smith International
4.	Nord-Kivu	Adam Smith International
17.	Kinshasa	Eco Energy Adam Smith International
26.	Haut-Katanga	EDD Consulting Eco Energy

Graphique 1 : Répartition géographique des activités des entreprises d'énergies renouvelables en RDC

Nombre	Province	Entreprise	Source d'énergie
1.	Tanganyika	Altech Group	Solaire
		Bboxx	Solaire
		Congo Energy	Solaire
2.	Lomami	Altech Group	Solaire
3.	Sud-Kivu	GoShop	Solaire, petit hydro, petit éolien, stockage d'énergie
		Altech Group	Solaire
		Bboxx	Solaire
		Greenlight Planet	Solaire
4.	Nord-Kivu	Equatorial Power	Solaire, stockage d'énergie
		GoShop	Solaire, petit hydro, petit éolien, stockage d'énergie
		Altech Group	Solaire
		Districom	Solaire
		Bboxx	Solaire
		Nuru	Solaire, stockage d'énergie
		Greenlight Planet	Solaire
		Virunga	Petit hydro
5.	Ituri	Energie du Nord Kivu	Hydro
		Socodee	Hydro
		GoShop	Solaire, petit hydro, petit éolien, stockage d'énergie
		Altech Group	Solaire
6.	Haut-Uele	Bboxx	Solaire
		Nuru	Solaire, stockage d'énergie
7.	Bas-Uele	Altech Group	Solaire
9.	Mongala	Altech Group	Solaire
		Apalia24	Solaire
10.	Sud-Ubengi	Altech Group	Solaire
11.	Equateur	Altech Group	Solaire
13.	Tshopo	Altech Group	Solaire
		Bboxx	Solaire
		Greenlight Planet	Solaire
14.	Maniema	Altech Group	Solaire
17.	Kinshasa	Districom	Solaire
		GoShop	Solaire, petit hydro, petit éolien, stockage d'énergie
		CESCO	Solaire
		Kit4Africa	Solaire, petit hydro, stockage d'énergie
		Altech Group	Solaire
		Le Chantier	Solaire
		Greenlight Planet	Solaire
		Apalia24	Solaire
		NovoMoto	Solaire
		Orange Energie	Solaire
		It Congo	Solaire
		Sagemcom	Solaire
		Congo Energie Solaire	Solaire
		Enerkac	Solaire
		Jamaa entreprises energie	Solaire
		Foraf	Solaire
		18.	Kongo-Central
CESCO	Solaire		
Kit4Africa	Solaire		
Altech Group	Solaire		
Foraf	Solaire		
19.	Kwango	Apalia24	Solaire
20.	Kwilu	CESCO	Solaire
		Foraf	Solaire
		Kit4Africa	Solaire
		Altech Group	Solaire
		Apalia24	Solaire
		Orange Energie	Solaire
21.	Kansai	Kit4Africa	Solaire
		Altech Group	Solaire
22.	Kansai-Central	Altech Group	Solaire
23.	Kansai-Oriental	Altech Group	Solaire
		Enerkac	Solaire
		Enerka	Hydro
24.	Haut-Lomami	Altech	Solaire
26.	Haut-Katanga	Lualaba	Solaire
		Altech	Solaire
		Greenlight Planet	Solaire

Il y a quelques années à peine, le marché des produits solaires hors réseau de qualité était pratiquement inexistant en RDC. Depuis 2013 quelques rares entreprises ont commencé à vendre des produits de bonne qualité certifiés par Lighting global. Des sociétés telles que Bboxx, Green Light Planet, Dlight actives en Afrique de l'Est ont commencé peu à peu à étendre leurs activités en RDC. Un marché naissant se développe actuellement dans le pays même s'il reste concentré dans quelques régions à ce jour. Actuellement, une **cinquantaine d'entreprises fournissant des produits ou services d'énergies renouvelables décentralisées** se partagent le marché pour approvisionner les populations en énergie. Le niveau de maturité varie entre les entreprises. De nouvelles entreprises explorent le marché en RDC pour s'y installer telles qu'Oolu Solar et Baobab Plus. Peu à peu le solaire (source alternative dominante) a pris sa place à côté de l'hydro-électricité.

Le secteur apporte maintes solutions énergétiques à l'aide des énergies renouvelables décentralisées : Les technologies, outils et accessoires innovants s'améliorent. Cependant la demande doit être stimulée car le besoin est énorme mais la demande ne le reflète pas selon les résultats des enquêtes.

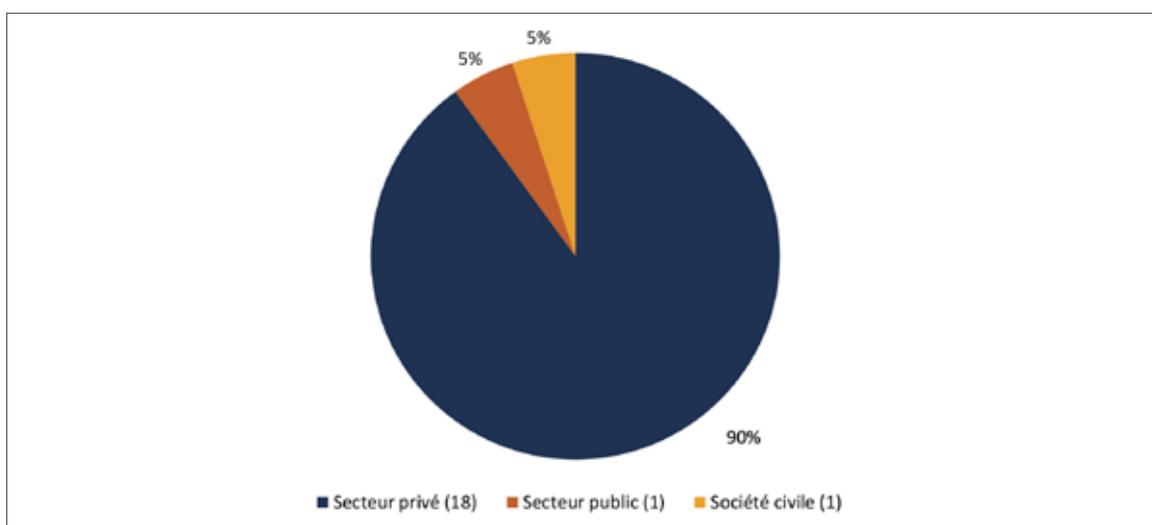
La répartition géographique des activités des entreprises d'énergies renouvelables décentralisées suit globalement la répartition de la population en RDC. Les activités actuelles sont fortement concentrées dans le sud et l'est du pays. Il est frappant de constater qu'il y a une absence d'activités de mini-réseaux réalisées dans la partie ouest du pays. Toutes les activités mini-réseaux se trouvent à l'est. Cela vaut également pour les foyers améliorés et les systèmes pico-solaires. Le portefeuille d'électrification, notamment au Kivu et au Haut-Katanga, est très diversifié voire «diffus». Avec un fort accent sur les systèmes pico et kits photovoltaïques, le secteur se positionne dans le sud-ouest, très distinct du réseau (SNEL).

Tableau 1 : Etat des lieux des activités des entreprises d'énergies renouvelables et décentralisées en RDC

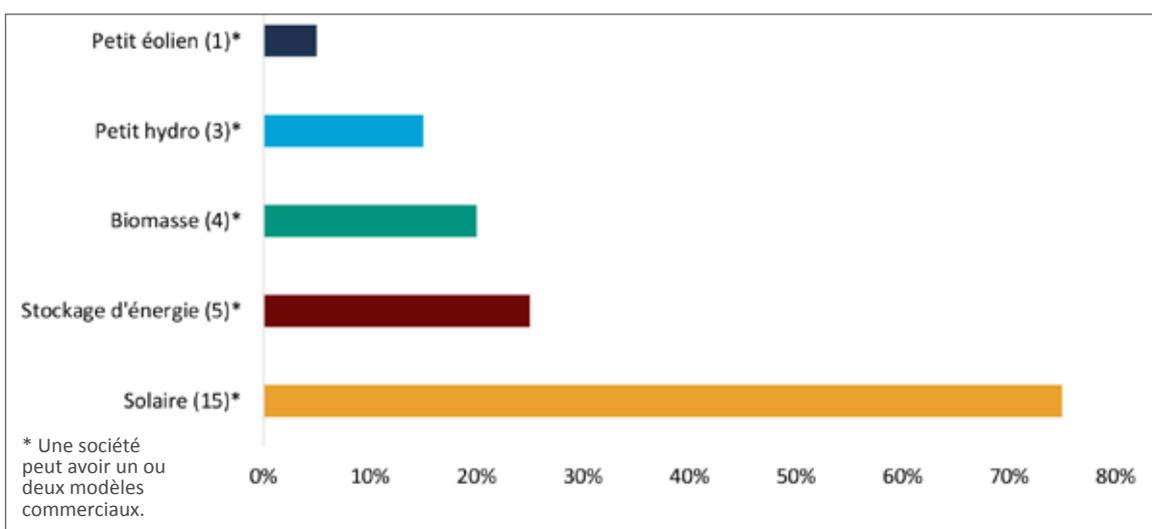
Nombre d'entreprises d'ER	Une cinquantaine d'entreprises d'ER se partagent le marché. Le niveau de maturité varie fortement entre les entreprises.
Nombre d'emplois	Les 22 entreprises ER qui ont participé à l'étude emploient au total 1937 personnes (emplois directs) et 1744 personnes (emplois indirects).
Activités	Parmi les 22 entreprises ou organisations 6 entreprises / organisations opèrent des mini-réseaux, 12 fournissent des systèmes pico et kits photovoltaïques et 3 distribuent des foyers améliorés.
Résultats fin 2020	Les 22 entreprises qui ont participé à l'étude ont approvisionné jusqu'à la fin 2020 environ 436.590 ménages, services communautaires et PME (2.3 millions de personnes avec une moyenne de 5,4 habitants par ménage) en électricité et en foyers améliorés. Le montant estimé des investissements réalisés se situe entre 12 et 17 millions de dollars USD.
Objectifs 2023	Les 22 entreprises interrogées souhaitent connecter 7.616.000 ménages, services communautaires et PME (dont 41 millions de personnes) et investir un montant total de 287 millions de dollars USD pour atteindre leurs objectifs d'accès à l'électricité et à la cuisson propre.
Besoins des consommateurs	50% des consommateurs recherchent un accès basique à l'éclairage et à l'alimentation d'appareils électriques domestiques.
Objectifs d'électrification du gouvernement en RDC	Le taux d'électrification de la population congolaise est estimé entre 9% et 15%. En d'autres termes, sur une population de 89,56 millions d'habitants, seuls 13.4 millions ont accès à l'électricité. Le Gouvernement souhaite atteindre un taux d'accès à l'énergie de 30% en 2024. La population de la RDC devrait passer de 90 millions actuellement à plus de 100 millions en 2024. Cela signifie que 30 millions de Congolais en 2024 devraient avoir accès à l'électricité, contre un peu moins de 15 millions de Congolais aujourd'hui. Pour atteindre ces ambitieux objectifs d'ici 2024, il sera nécessaire de réunir de nombreuses conditions telles opérationnaliser le fonds Mwindi, exonérer la TVA sur les consommations, fournir des allègements fiscaux ou un moratoire de certaines taxes aux entreprises, accompagner les entreprises dans la levée de fonds...
Hybridation des groupes électrogènes	Au niveau national, il existe environ 32 installations diesel SNEL, d'une capacité totale de 29 MW, offrant une opportunité d'hybridation et de réhabilitation.

Les 22 entreprises ou organisations qui ont répondu au questionnaire de l'ACERD asbl (Voir annexe 1) emploient au total 1937 personnes (emplois directs) et 1744 (emplois indirects). Parmi ces entreprises ou organisations 6 entreprises / organisations opèrent des mini-réseaux, 12 fournissent des systèmes pico et kits photovoltaïques et 3 distribuent des foyers améliorés.

Graphique 2 : Type d'entreprise / organisation



Graphique 3 : Source d'énergies renouvelables



Dans la région de l'Est, l'électrification d'une grande partie de la population via des systèmes solaires domestiques (kits photovoltaïques) et installations pico-solaires est également évidente, bien que les réseaux de la SNEL et des acteurs privés y soient déjà présents.

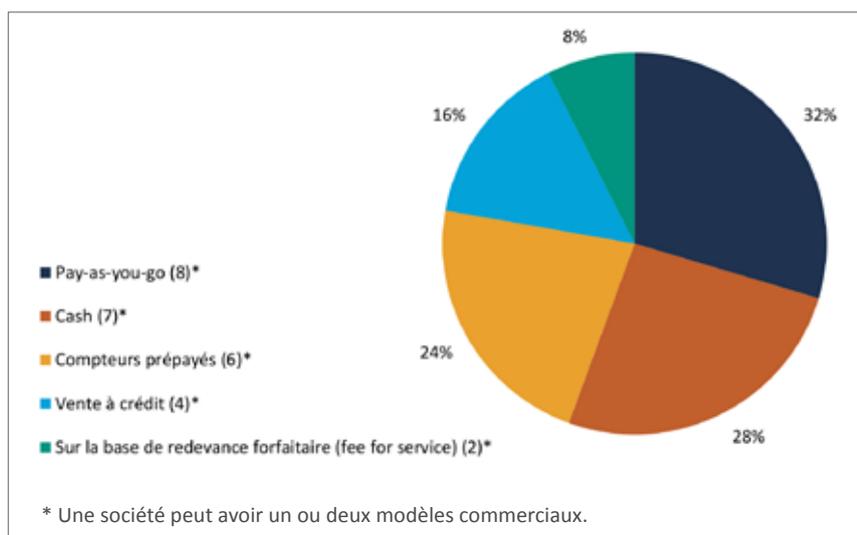
La région du centre-nord est la moins alimentée en réseaux d'électricité, principalement en raison de la répartition plus large de la population et de la taille limitée de l'économie régionale. La plupart des villes sont alimentées par des centrales thermiques. Pour environ les trois quarts de la population, l'électrification via des systèmes plus petits et décentralisés et notamment via des concepts autonomes est de loin la plus prometteuse à proche horizon. Dans un premier temps, l'accent pourrait être mis sur les systèmes d'accès de besoins basiques (systèmes kits photovoltaïques et pico-solaires) pour les ménages et les PME. La raison d'opter pour l'électrification durable plutôt que l'utilisation de sources thermiques est la pollution de l'environnement et également une **plus grande sécurité d'approvisionnement**.

Au niveau national, il existe environ un total de **32 installations diesel SNEL**, d'une capacité totale de 29 MW, offrant une opportunité d'hybridation

et de réhabilitation. Environ 10 d'entre elles sont installées dans la région du centre-nord.¹⁶ De plus, le prix de revient de l'énergie des générateurs diesel des mini-réseaux est plus élevé que celui du PV. C'est certainement le cas dans les zones moins accessibles, où les coûts de transport du diesel peuvent considérablement augmenter.¹⁷ Pas moins de 93% des générateurs diesel sont improductifs, en raison d'un entretien insuffisant et d'un manque de carburant. Les concepts hybrides pourraient dans bien des cas remplacer la partie diesel par du solaire. La faible densité de population et le faible niveau de prospérité dans la région fortement boisée du bassin du Congo expliquent la présence limitée du secteur des ER dans cette région. Cependant, la présence limitée dans des régions comme le Maniema, le Sankuru et le Sud-Ubangi est frappante, compte tenu du potentiel de clientèle donc de foyers sans accès à l'électricité.

Il existe une gamme des modèles commerciaux qui apportent leurs contributions essentielles dans la croissance du secteur. Grâce à eux, une gamme plus large de produits et services est désormais disponible à des prix plus abordables et dans des nouvelles zones géographiques, ciblant les besoins spécifiques des différents types de clients.

Graphique 4 : Type de modèle commercial pour les produits ou services aux clients

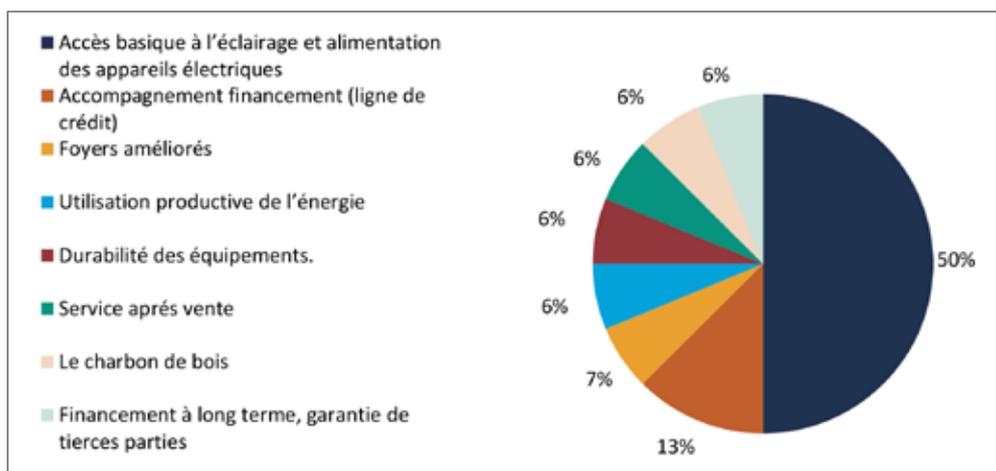


¹⁶ World Bank (2020), Increasing access to electricity in the Democratic Republic of the Congo.

¹⁷ Power Africa (2019), Off-grid solar market assessment Democratic Republic of the Congo - Power Africa off-grid project.

50% des consommateurs recherchent un accès basique à l'éclairage et pour l'alimentation des appareils électriques.

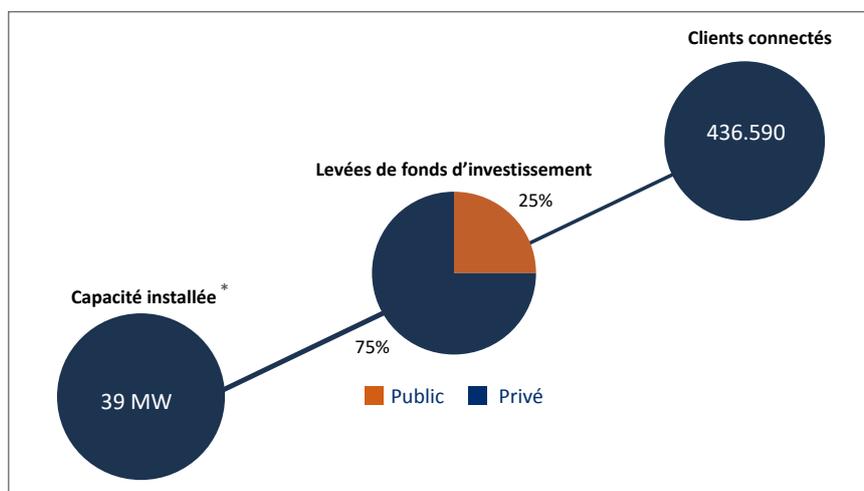
Graphique 5 : Les besoins spécifiques des clients



Les 22 entreprises qui ont participé à l'étude ont approvisionné jusqu'à la fin 2020 environ 2.3 millions de personnes (moyenne de 5,4 habitants par ménage) en électricité et cuisson propre. S'il n'a pas été possible d'obtenir le montant d'investissement réalisé par les entreprises ayant répondu au questionnaire, l'on peut néanmoins estimer ce montant dans une fourchette entre 12 millions et 17 millions de dollars USD.

Le nombre de foyers améliorés distribués en RDC par trois entreprises s'élève à 193.800. Si l'on ajoute le nombre de foyers améliorés distribués par Burn RDC le total est de 2.193.800 de foyers améliorés distribués aux populations.

Graphique 6 : Résultats en termes de nombre de clients et capacité installée fin 2020



*la société Virunga a une capacité solaire installée de 30,25 MW de la capacité solaire totale installée de 39 MW.

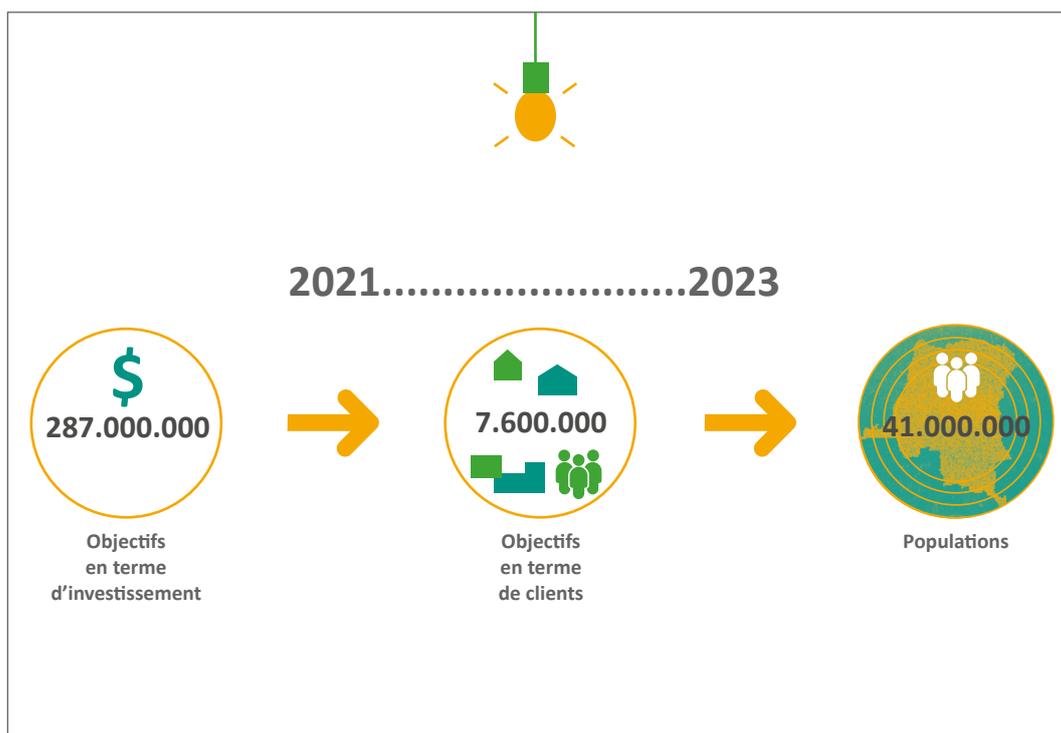
Les entreprises d'énergies renouvelables pourront réaliser le plus grand potentiel d'électrification à un rythme accéléré dans les zones rurales et également dans les zones urbaines dans les années à venir, en proposant les produits les plus abordables avec des capacités plus faibles : les installations pico-solaires, les kits photovoltaïques moyens et les foyers améliorés. Selon les estimations, 6 ménages sur 10 seraient mieux servis avec un approvisionnement en électricité modeste. En ce qui concerne les 4 autres ménages sur 10 sont déjà alimentés en électricité ou pourraient encore être alimentés avec une capacité plus élevée via une extension du réseau national ou via des kits photovoltaïques ou des mini-réseaux hydro, solaires ou hybrides avec une capacité plus élevée. Les installations pico-solaires et petits et moyens kits photovoltaïques peuvent ainsi contribuer à environ 80% des objectifs d'électrification à atteindre dans les années à venir.

Au fur et à mesure que l'accès à l'électricité des Congolais progresse, le pouvoir d'achat, en partie dû à l'électrification, augmentera et le secteur commencera à bénéficier des

économies d'échelle et des opportunités de vente de produits et de systèmes à plus forte capacité se présenteront graduellement. Si les ambitions d'électrification pour les années à venir sont atteintes, les entreprises d'énergies renouvelables pourront compter sur un portefeuille de produits plus large et des marges par client plus élevées vers 2024.

En vue d'atteindre les objectifs ambitieux que les entreprises se sont fixés, la part des investissements pour la période 2021-2023 augmentera considérablement. Les 22 entreprises interrogées souhaitent connecter 7.616.000 clients donc 41.126.400 populations et investir un montant total de 287 millions de dollars USD pour atteindre leurs objectifs d'accès à l'électricité et à la cuisson propre. Le taux d'accès à l'énergie de 30% en 2024 devrait donc être largement atteint si beaucoup de conditions sont réunies pour réaliser les objectifs prévus.

Graphique 7 : Prévisions en termes de clients et d'investissements pour la période 2021-2023





3.

CADRE INSTITUTIONNEL & RÉGLEMENTAIRE DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE EN RDC

Politiques de développement, croissance et de réduction de la pauvreté

Pour assurer une stabilité durable et soutenir une croissance forte, la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR2)¹⁸ repose sur quatre (4) piliers comportant chacun des axes stratégiques clairs et des actions prioritaires pour leur mise en œuvre. Ainsi, sur la base de la vision du DSCR2, des piliers ont été bâtis comme suit :

- Pilier 1 : Renforcer la gouvernance et la paix
- Pilier 2 : Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi
- Pilier 3 : Améliorer l'accès aux services sociaux de base et renforcer le capital humain
- Pilier 4 : Protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques.

Le pilier 3 s'articule autour de quatre grandes priorités que sont : Le renforcement du capital humain, la lutte contre le VIH/SIDA, la réduction des inégalités et l'amélioration du cadre de vie des populations.

Le pilier 4 vise à protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques avec un accent particulier sur : La gestion et la protection de l'environnement, l'intégration de l'environnement et le changement climatique dans les stratégies sectorielles. Ce quatrième pilier vise à valoriser le capital naturel unique de la RDC dont l'exploitation conditionne en grande partie le développement socioéconomique du pays et notamment celui des plus pauvres, et qui est aussi menacé par le changement climatique. La politique du Gouvernement pour s'adapter aux changements climatiques consiste à lutter contre la dégradation des terres, à protéger la biodiversité et promouvoir des variétés résistantes à la sécheresse, à assurer une gestion intégrée des ressources en eau avec aménagement adéquat des infrastructures d'eau,

à développer l'accès à l'énergie notamment de système décentralisé d'énergie renouvelable.

Les priorités environnementales majeures sont (i) la promotion de foyers améliorés (qui réduisent la consommation de bois-énergie de 30% à 60%) et de technologies de transformation du charbon de bois avec une plus grande efficacité énergétique ; (ii) le développement d'une production durable dans cette filière par la mise en place de plantations (cf. priorités en matière de forêts) et par la professionnalisation des intervenants; et (iii) l'extension de l'électrification notamment par le biais des énergies renouvelables notamment en milieu rural.

Le plan national stratégique de développement (PNSD) 2017-2021 fait suite au document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté 2011-2015 (DSCR2), renforcé par le Programme d'Actions du Gouvernement 2012-2016 (PAG).

Le PNSD s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la vision pour le développement et l'émergence du pays à l'horizon 2030, et constitue une opportunité de transcrire, dans un cadre programmatique cohérent de développement du pays, sa vision et ses ambitions d'émergence à la hauteur de ses potentialités et ses défis de développement humain. Les thématiques suivantes : (i) La stabilisation/reconstruction des zones affectées par les conflits; (ii) le renforcement de la démocratie et de la gouvernance politique, judiciaire et administrative ; (iii) l'accélération de la diversification économique ; (iv) le développement des infrastructures économiques ; (v) le développement du secteur privé et du secteur financier ; (vi) le développement et la valorisation des ressources humaines ; (vii) le développement social et l'inclusion des groupes vulnérables ; (viii) le développement durable ; (ix) le développement des provinces ; (x) le renforcement de l'intégration régionale ; et (xi) la mobilisation des ressources pour le financement privé et public de la stratégie.

Objectif d'électrification

Le Gouvernement de la RDC a l'ambition de permettre à 30% des Congolais d'avoir accès à l'électricité d'ici 2024, dont la moitié via des systèmes et des produits hors réseau.¹⁹

¹⁸ Document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, DSCR2 2011-2015, Ministère du Plan, 2011

¹⁹ ACERD (2020), Fonds d'Électrification 'Fonds Mwindi'.



« Mon ambition est d'intégrer des solutions d'énergies renouvelables décentralisées comme pilier fort de la stratégie d'électrification afin d'améliorer le taux d'électrification du pays en le faisant passer de 9 % à 30 % en 2024 sous ma présidence »



a affirmé le Président Tshisekedi. Il ne va pas sans dire qu'une croissance économique plus rapide va de pair avec la pleine réalisation d'ici 2030 des principaux objectifs de développement durable, notamment l'accès universel à l'électricité et à des modes de cuisson propres.

La vision du Gouvernement est d'assurer une plus grande accessibilité de toutes les couches sociales et communautés nationales de base à une énergie électrique fiable par l'augmentation de la puissance disponible, par la réhabilitation, la modernisation, l'extension et la construction de nouvelles infrastructures et relever le taux de desserte électrique. Sur la période 2018-2022, le Gouvernement entend poursuivre dans cet élan pour améliorer l'accès des unités de production et des populations urbaines et rurales à l'électricité afin de : (i) Garantir, à l'horizon 2025, un accès fiable à l'électricité pour tous les groupes sociaux, en mettant l'accent sur l'électrification rurale ; (ii) restructurer la SNEL en vue de « transformer le secteur de l'électricité en un pilier de revitalisation et de croissance de l'économie congolaise » ; (iii) développer l'interconnexion sous-régionale pour faciliter l'exportation de l'électricité ; (iv) et favoriser toutes les sources d'énergie renouvelable autres que l'hydroélectricité, incluant l'utilisation rationnelle et durable du bois pour remplacer le diesel dans les centrales thermiques des réseaux isolés.²⁰

Cela semble ambitieux mais l'objectif est la moitié de l'objectif d'électrification de 60% en 2025 fixé par Lighting Africa en 2012.²¹ Cela montre seulement combien il est difficile de fixer des objectifs réalistes et combien la tâche d'électrification de la RDC reste aléatoire.



Quelle est l'unité de 'mesure du succès' retenue par le pouvoir politique (la Présidence, Forum de Matadi en septembre 2019) ?

Il ne s'agit pas de définir un objectif d'augmentation de la capacité de production (GW) ou de la production électrique annuelle (TWh) mais de mesurer et augmenter le taux d'accès de la population à l'électricité, et d'atteindre un niveau donné (30%) à un moment donné (2024). (...)

Ces points ne signifient bien sûr pas que la capacité de production ou la production totale d'énergie sont indifférentes à la résolution de problèmes d'énergie du pays ... cela signifie simplement que ce sont des moyens et non une fin.

M. Denis Banlier, Président ACERD asbl



Augmenter le niveau d'électrification signifie une forte augmentation du nombre de branchements et, surtout, d'énormes efforts pour l'électrification des zones rurales. La population devrait passer de 90 millions actuellement à plus de 100 millions en 2024.²² Cela signifie que 30 millions de Congolais en 2024 devraient avoir accès à l'électricité, contre un peu moins de 15 millions de Congolais aujourd'hui. Il s'agit donc de fournir à près de 3 millions de foyers (ce qui équivaut à 5 personnes par foyer) un accès supplémentaire à l'électricité en quatre ans.²³

3.1 Le secteur de l'électricité en RDC

Le secteur de l'électricité en RDC est réglementé par la Loi n°14/011 du 17 juin 2014. Ce cadre légal a institué le libéralisme dans ce secteur vital de l'économie, en favorisant l'entrée du secteur privé afin d'accroître de manière considérable, le taux de l'électrification nationale estimé aujourd'hui au maximum à 15%. Le Gouvernement souhaite atteindre un taux d'accès à l'énergie de 30% en 2024. Cette loi consacre la libéralisation du secteur de l'électricité ainsi que la création de l'ARE et de l'ANSER. Ces deux établissements publics, ont été créés par les Décrets subséquents n°16/013 et 16/014 et sont opérationnels depuis 2020.

La Loi de 2014 sur l'électricité a ouvert le secteur à l'investissement privé. Des entreprises privées comme Electricité du Congo (EDC), Virunga SARL, Société d'énergie du Kasai (Enerka) et Société des Mines d'Or de Kilo-Moto (SOKIMO) opèrent des réseaux locaux dans des villes telles que Tshikapa, Mutwanga, Matebe, Mbuji-Mayi, Bunia et Mongbwalu.

²⁰ ANAPI, <https://www.investindrc.cd/fr/Energie#:~:text=Sur%20la%20p%C3%A9riode%202018%2D2022,mettant%20l'accent%20sur%20l'>

²¹ Lighting Africa (2012), Note de rapport de politique – République Démocratique du Congo.

²² United Nations (2019), World Population Prospects.

²³ Ceci est basé sur une taille moyenne de ménage en RDC de plus de 5 personnes.

Une volonté politique émergente du Gouvernement vise à développer l'utilisation des énergies renouvelables disponibles localement (hydroélectricité, biomasse, solaire, éolien) pour satisfaire les besoins énergétiques dans les zones éloignées et pour des applications cibles. Le ministère de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques a approuvé une approche intégrée de déploiement de différentes technologies en fonction de la demande d'énergie et des ressources disponibles de réseau, mini-réseau et hors-réseau. Par ailleurs les solutions hors réseau doivent tirer un parti de l'innovation et de l'investissement du secteur privé, représenté par la nouvelle association sectorielle, ACERD asbl. Le défi est de promouvoir un engagement à combler l'écart d'accessibilité afin que les plus pauvres et les plus vulnérables ne soient pas délaissés et que les entreprises puissent atteindre leurs objectifs ambitieux plus rapidement possible. Le défi est de développer ce marché c'est-à-dire de faire se rencontrer une offre et une demande.

Des opportunités significatives pour d'autres développements de mini-réseaux locaux à travers des énergies renouvelables décentralisées émergent. Le programme de développement du secteur privé (Private Sector Development) du Royaume-Uni, l'Essor, vise à soutenir des mini-réseaux solaires à travers le pays au cours des prochaines années. La Banque mondiale, à travers le programme EASE vise entre autres à développer des mini-réseaux dans toutes les capitales provinciales électrifiées et dans d'autres grands centres de populations.

Mais au-delà de cette approche et en examinant de près le cadre politique et réglementaire du Gouvernement Il est possible d'affirmer que des directives tels un plan directeur d'électrification rurale incluant le mix énergétique, un programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables et un plan d'action national d'énergie renouvelable n'existent pas.

L'électrification totale de la RDC est une œuvre de grande envergure et de longue haleine. Elle exige des moyens financiers, techniques et légaux gigantesques. Ni la SNEL, qui a été transformée en société commerciale, ni les privés qui sont des sociétés à but lucratif ne sont en mesure de réaliser rapidement cette tâche et encore plus dans le monde rural dont la rentabilité financière n'est pas évidente directement. Pour répondre aux besoins d'électrification totale du pays, il est nécessaire et indispensable de définir

davantage les standards de production, de transport, de distribution et de commercialisation à caractère national, régional, local ou d'exportation et aussi les stratégies majeures (incluant les sous-secteurs de l'électricité) permettant l'électrification totale du pays par couverture totale de zone. Tous ces mécanismes doivent être édictés dans une autre loi appropriée.²⁴

Le développement d'un Atlas des énergies renouvelables en 2014, grâce à l'appui du Programme des Nations unies, a permis de sélectionner 780 sites, y compris pour développer le potentiel solaire et éolien du pays. Le Gouvernement et les provinces recherchent des partenaires pour mener à bien ces projets.²⁵

3.2 Les acteurs institutionnels du secteur de l'énergie en RDC

Ministère de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques (MERH)

Le Ministère de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques (MERH) est la principale autorité dans le secteur de l'électricité. En plus de superviser le service public national, SNEL, ses responsabilités comprennent la planification, l'élaboration et la surveillance des politiques et des programmes. Au sein de MERH, l'Unité de gestion et de coordination des projets du ministère (L'Unité de Coordination et de Management des projets [UCM]) supervise, administre et coordonne le secteur de l'électricité et projets d'eau. Ses responsabilités comprennent l'identification des sites d'énergies renouvelables, la sélection et la préparation projets de centrales de moyenne puissance pour les partenariats public-privé (PPP), analyse de la réglementation mise en œuvre de ces projets et coordination des programmes de financement des donateurs. La commission Nationale de l'électricité (CNE) collecte des données et mène des recherches à la demande du MERH pour éclairer la politique énergétique.

Le MERH a créé une base recensant l'ensemble des projets afin de faciliter leur financement et leur « bancabilité²⁶».

En outre, le programme des villages modernes du Gouvernement vise à électrifier 100 villages en utilisant les mini-réseaux verts hydroélectriques (GMG). La mise en œuvre a été lente. Les villages de Ngula et Kimbau dans l'ancienne province de Bandundu ont été électrifiés dans le cadre de ce programme²⁷.

²⁴ ANAPI, <https://www.investindrc.cd/fr/Energie#:~:text=Sur%20la%20p%C3%A9riode%202018%2D2022,mettant%20l'accent%20sur%20l'>

²⁵ Lighting Africa (2012), Note de rapport de politique – République Démocratique du Congo

²⁶ Le secteur de l'électricité en RDC, Ambassade de France en RDC, 2019

²⁷ L'Atlas des énergies renouvelables de la RDC, Ministère des ressources hydrauliques et électricité, 2014 (p 61)

MERH a identifié sept villages supplémentaires à électrifier : Muluma, Mukoso, Fatundu, Kipuka, Mundundu, Kiefu et Mongobebe.

L'Unité de coordination de projets et de management du ministère (UCM)

L'UCM a pour mission l'élaboration du plan national d'électrification qui intègre le plan d'électrification en milieu rural et périurbain du ressort de l'Agence Nationale d'Electrification et des Services Energétiques en milieu Rural et périurbain (ANSER) et le plan d'électrification des zones urbaines, industrielles et économiques. De plus elle se charge de la coordination des activités des projets financés par le Gouvernement ou ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF) au bénéfice des entités publiques personnalisées œuvrant dans la sphère de compétence du ministère.

L'unité soutient l'augmentation des investissements dans le secteur de l'électricité et mène tous les grands projets énergétiques en coordination avec la Banque mondiale, la BAD, KFW, etc. UCM a également coordonné avec SNEL depuis 2017 la réhabilitation des infrastructures du réseau existant et l'extension des lignes électriques.

La Commission Nationale de l'Energie (CNE)

Créée par Ordonnance No.81/022 du 14 février 1981, la CNE et son département de l'électricité et énergies renouvelables, est un organe de conseil et d'études placé sous la tutelle du ministère de l'Energie. La commission est présente à Kinshasa et dans chaque province du pays. L'objectif de cette dernière consiste en la collecte, le traitement et l'analyse de données afin d'établir des bilans et indicateurs énergétiques visant à faciliter la mise en place de stratégies énergétiques cohérentes et efficaces aux autorités politiques. La CNE est membre du Réseau International de l'Accès au Développement (RIAD).

La Cellule d'Appui Technique à l'Energie (CATE)

Rattachée au Cabinet du ministère de l'Energie, elle a pour mission principale d'apporter un appui institutionnel au ministère de l'Energie et d'assurer le renforcement des capacités des administrations et des entreprises publiques du secteur de l'Energie. Elle assure notamment les tâches énumérées ci-dessous et qui sont en rapport avec l'assistance, la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets et programmes d'investissements du secteur de l'Energie :

- Analyse et coordination de la présentation des projets et programmes d'investissement auprès de différents bailleurs de fonds

- Suivi et définition de stratégies sectorielles à moyens et longs termes
- Contribution au montage technique et financier des projets d'Eau et Electricité
- Représentation du maître d'ouvrage, coordination sectorielle des projets ou programmes d'investissement avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux sur les projets d'infrastructures et autres relevant du ministère de l'Energie.

Société Nationale d'électricité (SNEL)

La SNEL a pour mission de réduire le déséquilibre du développement énergétique entre les provinces et d'augmenter les taux d'électrification des provinces. L'objectif principal de la SNEL est de réaliser pour le compte de l'Etat la production et la distribution de l'énergie électrique sur toute l'étendue du territoire national.

D'une façon générale, la SNEL a pour rôle :

- Construire, équiper ou exploiter pour elle-même ou pour les tiers les ouvrages, installation et usines pour les captages de forces hydroélectriques ou utilisation des sources d'énergies
- Produire par tous les moyens, transporter, transformer et utiliser de façon quelconque l'énergie électrique sous toutes ses formes
- La SNEL a pour mission de vendre et utiliser elle-même l'énergie produite en assurant la commodité dans sa distribution.

L'Agence Nationale de l'Electrification et des Services Énergétiques en milieu Rural et Périurbain (ANSER)

La principale responsabilité de l'ANSER officiellement en fonction depuis août 2020, consiste à promouvoir la planification et le financement des projets d'électrification dans les zones rurales et périurbaines et les partenariats public-privé et les investissements privés. L'objectif global assigné à l'ANSER est d'accroître l'accès aux services énergétiques en milieu rural et périurbain afin d'améliorer l'attractivité et les conditions de vie dans les villages et les zones périurbaines, de contribuer au développement social et économique et de freiner l'exode vers les villes. Ces activités visent à promouvoir entre autres les investissements en faveur des mini-réseaux de distribution d'électricité dans tout le pays. Elles sont subventionnées par différents programmes de bailleurs.

Une des premières actions et la plus importante actuellement, est la mise en place d'un véhicule financier (Fonds Mwindi) qui est un fonds d'électrification rurale (voir encadré page 44). Ce Fonds doit être opérationnel en 2021. Ensuite, l'ANSER est sur le point de signer un MoU avec l'ANAPI pour mener ensemble des actions/plaidoyer pour améliorer le climat des affaires pour les investisseurs du secteur électrique. Enfin, l'agence prépare le Plan National d'Électrification (PNE) qui cartographiera les zones où les énergies décentralisées sont les plus propices et planifiées. Ce plan prévu pour fin 2021 pourrait engendrer des actions de plaidoyer à mener pour des textes d'accompagnement juridique.

L'autorité de régulation (ARE)

Les principales responsabilités de l'Autorité de régulation, qui est officiellement en fonction depuis août 2020, sont d'assurer la régulation ainsi que garantir le suivi et le contrôle dans l'application des principes et des règles de transparence, de libre concurrence, des standards et des normes dans le secteur de l'électricité et d'offrir une garantie de sécurité juridique pour les investissements. Les tâches comprennent la résolution des différends entre les parties prenantes, la garantie d'une concurrence loyale, le soutien aux projets d'électricité, et en veillant à ce que les tarifs soumis par les exploitants respectent la structure de coûts projets.

L'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI)

L'ANAPI est considérée comme un guichet unique en matière des investissements publics et privés en RDC. C'est la seule instance publique en charge de la gouvernance des investissements sous tutelle du Ministère du Plan.

Les principales responsabilités sont :

- Travailler en faveur de l'amélioration du climat des affaires à travers les réformes substantielles
- Promouvoir l'image positive de la RDC comme la meilleure destination des investissements en Afrique
- Diffuser envers les investisseurs nationaux et internationaux les atouts et les opportunités d'investissement du pays de manière à les inciter à investir en RD Congo
- Fournir divers services aux investisseurs afin de faciliter leur implantation et leur compétitivité
- Octroyer des incitations douanières et fiscales aux investisseurs dont les projets sont éligibles aux avantages du Code des Investissements.

Etant particulièrement convaincue que l'impulsion de développement de la RDC viendra des provinces, ainsi pour accompagner la vision du Chef de l'Etat dans le secteur de l'électricité libéralisé, ANAPI, vient de mettre à la disposition des acteurs institutionnels et des investisseurs un manuel de montage des projets des microcentrales hydroélectriques en RDC. Le Manuel revient notamment sur les incitations accordées dans le secteur, avec en lumière les avantages accordés par le Code des Investissements, ainsi que les mesures d'allègements fiscaux et douaniers applicables à la production, à l'importation et à l'exportation de l'énergie électrique.

Dans le cadre de la promotion du secteur de l'électricité, des outils ont été récemment élaborés tels un Vademecum des impôts (droits et taxes à payer), un Cahier sectoriel du sous-secteur de l'électricité et un Manuel de montage des projets de micro-barrages.

Association Congolaise pour les Énergies Renouvelables et Décentralisées (ACERD asbl)

Créée en juillet 2018, l'Association Congolaise pour les Énergies Renouvelables et Décentralisées (ACERD asbl) est une association d'entreprises privées et a pour mission fondamentale de contribuer à créer un environnement propice pour le développement du secteur privé des énergies renouvelables en RDC. L'association compte 24 membres à l'élaboration de cette étude. Une Assemblée Générale annuelle est prévue en mars de chaque année ; une stratégie et un plan d'action sont élaborés en conséquence. L'association organise chaque année des événements tels qu'un forum d'investissement, des foires et des ateliers ou formations.



Altech Group

Résultat fin décembre 2020 :

200.000 clients

Objectif en 2023 :

500.000 clients

Capacité installée :

1 MW au total dans presque toutes les provinces de la RDC

Modèle de distribution :

Société pay-as-you-go fournissant des services et produits à l'aide de lampes solaires, de kits photovoltaïques et générateur solaire

Infrastructure :

Société siège : Kinshasa (entrepôts de stockage / distribution à Kinshasa, Goma, Lubumbashi, Kisangani, Mbuji-Mayi et Aru)

Résultat :

levée de fonds d'investissement internationaux :

Série A:

\$ 6.2 millions (39% subvention / 9% private equity / 52% dette)

Préparation série B:

\$ 20 millions

La réussite de la société tient à plusieurs facteurs :**Facteurs internes :****Opérationnel :**

- Supériorité d'offre
- Portefeuille sain
- Meilleur service après-vente
- Portée nationale

Gestion :

- Meilleure connaissance du marché
- Structure de gestion minimale (Lean structure)
- Soutien des venture builders et des investisseurs

Culture :

- Offrir au-delà des attentes du client
- Honnêteté et intégrité
- Redevabilité aux clients, employés et investisseurs
- Création d'impact positif

Facteurs externes :

- La volonté politique du gouvernement pour le mixte énergétique
- Les avantages fiscaux du code d'investissement
- Exonérations de droits de douane et de la TVA.



4.

CADRE JURIDIQUE & FISCAL DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE EN RDC

La gouvernance du secteur de l'électricité

La gouvernance énergétique de la RDC repose sur des textes de lois datées. Il y a un bon nombre d'incertitudes dans les structures étatiques en matière de droit et de régulation du secteur. Chaque nouveau projet fait souvent office de jurisprudence. Ces incertitudes sont liées au manque de capacité managériale, à un problème d'absorption des grands budgets et un manque de cohérence et de vision commune entre tous les acteurs confondus du secteur énergétique. Ceci constitue un frein important à la promotion des investissements du secteur privé et au développement du secteur et sous-secteurs de l'électricité. Du côté des partenaires au développement, ces incertitudes ont mené à des approches programmatiques avec une vision commune plus large. Les Bailleurs de fonds œuvrent à la réalisation des programmes et discutent des progrès et défis et solutions entre eux et en interaction directe avec les autres acteurs présents et actifs sur le terrain.

La Loi de 2014 sur l'électricité a révisé le cadre institutionnel, création de nouvelles agences et transfert de pouvoir aux autorités provinciales tels que la capacité d'accorder des concessions pour des projets de nouvelle génération et de distribution. La RDC comprend 26 provinces dont la ville de Kinshasa. Chaque province contrôle sa production d'énergie et est libre de développer de nouveaux projets, bien que des projets plus importants nécessiteront probablement plus de centralisation et l'implication des acteurs du Gouvernement national à Kinshasa. La Loi de 2014 sur l'électricité a contribué à ouvrir le secteur de l'électricité en RDC aux opérateurs privés. La Loi l'a fait en supprimant le statut de monopole de la SNEL et en jetant les bases d'un nouveau cadre juridique pour promouvoir les Partenariats publics privés et les investissements privés (Loi 18-016 du 9 juillet 2018 relative au partenariat public-privé).

Suite à cela, le Gouvernement de la RDC a établi le Décret n°18/052 du 21 décembre 2018 fixant les modalités de sélection des opérateurs, d'attribution, de modification et d'annulation des concessions, des licences et des autorisations dans le secteur de l'électricité et un arrêté le 27 décembre 2018 (N°085 CAB/MIN/ENRH/18) pour réglementer la passation de marchés de concessions, y compris le type de contrat, modèles de licences et d'autorisations du secteur électrique.

Le cadre juridique d'application pour obtenir des concessions n'est cependant pas achevé. Certaines compagnies d'électricité indépendantes ont néanmoins mis en œuvre des projets pilotes, de construction ou réhabilitation d'usines et mini-réseaux sans que ce cadre juridique ne soit totalement finalisé. C'est le cas des entreprises privées comme Electricité du Congo (EDC), Virunga SARL, la Société d'énergie du Kasai (Enerka) et la Société des Mines d'Or de Kilo-Moto (SOKIMO). Ces anciens projets pilotes ont bénéficié de subventions importantes du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures (EU-AITF), de la Banque Mondiale, de la Commonwealth Development Corporation (CDC), de la fondation Howard G. Buffet et de la Banque de Développement d'Afrique du Sud (DBSA).

Mali : Augmenter l'attrait du cadre politique et réglementaire

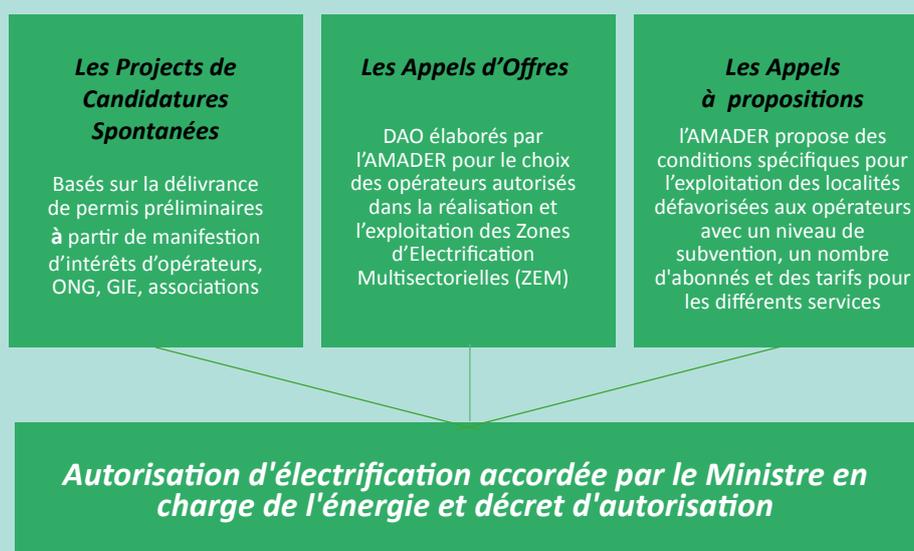
Politiques et stratégies

Dans le souci d'un développement équitable et d'une pérennisation des actions de développement économique et social sur l'étendue du territoire, le Gouvernement du Mali a entrepris ces dernières années de grands efforts dans le secteur de l'Énergie, en particulier dans le sous-secteur de l'électricité.²⁸ L'Agence Malienne pour le Développement de l'Énergie Domestique et l'Électrification Rurale (AMADER) a pour mission principale la maîtrise de la consommation d'énergie domestique et le développement de l'accès à l'électricité au milieu rural et périurbain au Mali.

En effet, les projets de candidatures spontanées, les appels d'offres sur une grande zone et les appels à propositions pourraient être explorés d'avantage en RDC (aussi bien pour les systèmes pico-solaires, les kits photovoltaïques et mini-réseaux et foyers améliorés).

Au Mali 67 opérateurs privés assurent le service public de l'électricité en zone rurale (300 localités) dont 49 localités sont dotées de centrales hybrides solaire PV/Diesel. 190 centrales hybrides solaires PV/Diesel de capacité de plus de 20 MW sont en cours de réalisation d'ici à 2021.

Figure 1 : Trois approches d'électrification rurale au Mali



L'attrait des cadres politiques et réglementaires

Le Mali a adopté la stratégie du Faire/Faire pour développer l'électrification rurale à travers l'instauration d'un Partenariat Public Privé. L'attribution des approches d'électrification rurale et l'octroi de subvention se font sur la base d'une concurrence organisée entre Opérateurs Privés intéressés par un même périmètre. Les trois approches ci-dessus d'électrification rurale appliquées au Mali peuvent aussi servir de base de réflexion.²⁹

Deux centrales purement solaires de capacité 1.5 MWc chacune et 216 mini-réseaux en cours de réalisation. 13.148 Systèmes solaires domestiques et communautaires installés.³⁰

²⁸ Plan d'investissement SREP-Mali, Ministère de l'énergie et de l'eau

²⁹ https://atainsights.com/wp-content/uploads/2019/06/5.B.M.KANTA_Mali-Rural-Electrification_FRENCH-1.pdf

³⁰ https://atainsights.com/wp-content/uploads/2019/06/5.B.M.KANTA_Mali-Rural-Electrification_FRENCH-1.pdf

L'Unité de Partenariat Public-Privé (PPP)

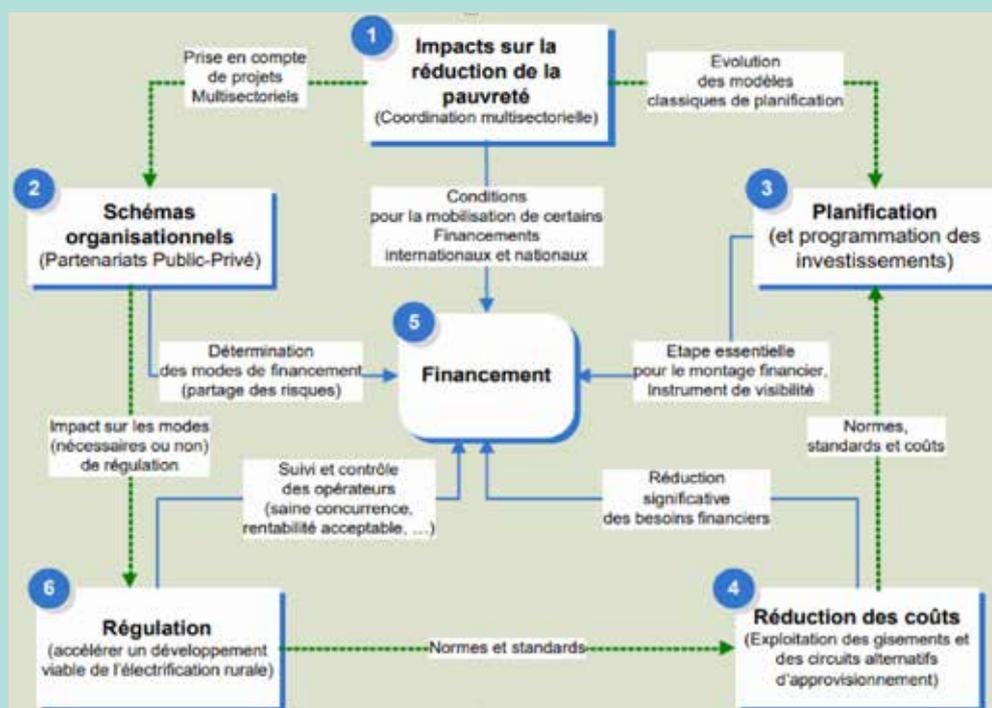
Le Mali dispose d'une Unité de Partenariat Public-Privé créée en 2017 en qualité d'organe consultatif rattaché au Premier Ministre. L'unité PPP, en collaboration avec l'autorité contractante porteuse de projet et dans le respect de ses prérogatives transmet son avis au comité d'orientation. Pour un avis favorable du comité d'orientation, l'unité PPP continue d'assister et de faciliter les activités jusqu'à la signature des contrats PPP. Pour un avis non favorable du comité d'orientation, l'unité PPP soutient l'Autorité contractante pour lever les réserves formulées.³¹

A la lumière de l'exemple malien, la création d'une « Unité des Partenariats Public-Privé (PPP) » pourrait via une institution centralisée réunir les compétences

en RDC. Cette institution généralement située au sein d'un ministère clé ou rattachée à ce dernier, chargé d'allouer les ressources pour le développement des projets ou d'encourager le recours aux PPP par des mesures incitatives. Cette unité de PPP remplit un certain nombre de fonctions spécifiques notamment l'amélioration du cadre réglementaire/juridique/politique du programme de PPP et son intégration harmonieuse au sein du dispositif gouvernemental et réglementaire.

La promotion des opportunités offertes par les PPP au niveau national et régional auprès des potentiels investisseurs et le développement des projets optimiseraient la rentabilité, la concurrence et la viabilité en RDC.

Figure 2 : Le financement de l'électrification rurale revêt d'une dimension systémique



Source : AMADER

³¹ Cadre juridique et institutionnel des PPP au Mali, Unité de partenariat public, 2019

4.1 Climat d'investissement

Tableau 2 : Etat des lieux du climat d'investissement en RDC

Les charges fiscales	Incertitude sur le montant des impôts en raison de la diversité des impôts à payer et de la transparence limitée dans la création d'un avis d'imposition. La charge fiscale pour les PME peut représenter 60 à 65% du chiffre d'affaires net.
Droits à l'importation	Le tarif d'importation officiel sur les machines et équipements est de 5% de la valeur d'importation. Depuis 2018, un règlement d'exonération est en place pour les équipements destinés à la production d'énergie durable. Ce schéma n'est pas encore appliqué de manière cohérente. En pratique, les taxes d'importation peuvent représenter 35% des coûts d'achat des systèmes.
Rating	La RDC était classée 183 sur 199 pays en 2019 dans la liste de Doing Business. La faible valorisation du climat des affaires et des investissements se traduit par de faibles rating des agences de notation : Caa à CCC. Cela se traduit par des taux d'intérêt élevés sur le crédit pour les entreprises de 15% à 18%.
Prêts étrangers	La plupart des investisseurs privés étrangers ciblent des demandes de crédit de plus de 2 millions de dollars USD. Ceci exclut souvent les petits projets d'énergie renouvelables qui ont une demande d'investissement plus faible.
Prêts bancaires	La grande majorité des PME n'obtient pas de crédit bancaire. Seules 7 à 9% d'entre elles ont recours au crédit bancaire. 55% se sentent freinées dans leur croissance en raison du manque de crédit. Le secteur des ER se démarque pourtant bien par rapport aux autres secteurs, en raison du niveau plus élevé de professionnalisme et d'options de financement alternatives, telles que les Bailleurs de fonds.

Le climat général des investissements en RDC est peu incitatif au regard des normes internationales. En effet, l'instabilité politique, le climat des affaires et la faiblesse de sa structure économique et du pouvoir d'achat de sa population sont les principales raisons d'un faible taux d'attractivité des investissements. Dans son rapport sur la compétitivité des investissements mondiaux, la Banque Mondiale a classé la RDC au 183ème rang sur 199 pays dans sa publication Doing Business de 2019.³²

Néanmoins, des progrès sont visibles notamment sur le pouvoir d'achat des biens de consommation de la population qui augmente dans les villes et les secteurs de l'industrie et des services qui se développent. Cependant, la notation de la RDC n'a pas considérablement évoluée ces dernières années et s'est même légèrement dégradée.³³

L'investissement étranger

Depuis quelques années, la RDC tente de rendre les conditions d'investissement plus attractives pour les investisseurs étrangers. Cela concerne en grande partie la fiabilité de la RDC. Par exemple, la RDC est affiliée à l'Agence multilatérale de garantie des investissements (Banque mondiale), à travers laquelle les investisseurs peuvent s'assurer contre les risques

politiques. Des traités bilatéraux d'investissement ont été conclus avec divers pays (occidentaux), dont les plus efficaces sont l'Allemagne, la France, les États-Unis et la Suisse.³⁴

Le Code des Investissements (Loi n° 004/2002) donne à la plupart des investisseurs étrangers l'accès à un investissement en RDC (à l'exception des petites activités commerciales spécifiques) et protège / garantit la propriété des propriétés des investisseurs (étrangers). La propriété intellectuelle des produits et technologies dans lesquels des investissements sont réalisés est également protégée par les normes internationales.

Le Code des Investissements propose également des incitations aux investissements pour des durées et localisations du projet variables : région A (Kinshasa), région B (Bas-Congo, Lubumbasi, Likasi (Katanga), Kolwezi (Katanga)), ou région C (Bandundu, Equateur, Kasai-Occidental, Kasai-Oriental, Maniema, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Oriental, Katanga) ; respectivement pendant 3, 4 ou 5 ans.

³² <https://www.doingbusiness.org/en/data/exploreconomies/congo-dem-rep>

³³ Sur la base des notations pour la RDC des agences de notation Standard & Poor's et Moody's de 2013 à 2020.

³⁴ KRI & Ernst&Young Sustainability (2016), Project on supporting investment promotion in Africa - Data collection survey on investment promotion in the Democratic Republic of Congo.

Pour pouvoir bénéficier de conditions d'investissement favorables, les conditions suivantes doivent être remplies :

- L'entreprise est enregistrée en RDC et est soumise à la législation de la RDC
- L'investissement est d'au moins 200 000 \$.
- Les lois et réglementations relatives à la protection de l'environnement et de la nature sont respectées
- Les employés locaux sont formés pour devenir des techniciens experts, des superviseurs et des spécialistes
- L'investissement apporte une valeur ajoutée d'au moins 35% du montant de l'investissement.

L'ANAPI évalue les demandes de conditions d'investissement favorables sur la base des informations détaillées sur l'entreprise et l'investissement : dossier général, technique, emploi, financier, ainsi qu'une liste des machines / équipements à acheter pour lesquels l'investissement est en grande partie destiné. Cela nécessite des efforts qui sont irréalisables pour les petites entreprises en termes de connaissances requises et d'engagement en temps. Cela les rend dépendants de l'appel à un soutien externe (juridique, financier), ce qui engendre des coûts supplémentaires. De plus, les procédures d'évaluation de l'ANAPI durent de 3 à 4 mois.

L'ANAPI propose un accompagnement dans différents domaines (comme l'acquisition d'un terrain, l'obtention d'un permis de construire et la réalisation d'une étude d'impact environnemental).³⁵

Financement national des PME

La majorité des investisseurs étrangers (IFD, Private Equity) vise des investissements d'au moins 2 millions de dollars USD et donc ceci ne concerne pas le marché des PME en RDC. La plupart des PME ont un capital requis de moins de 100 000 dollars USD. Pour cela, ils s'appuient sur les banques nationales,³⁶ les programmes gouvernementaux et les capitaux des donateurs. Il existe une pénurie structurelle de capitaux pour les PME en RDC estimée à environ 6,8 milliards de dollars USD.³⁷

Ce montant équivaut à 20 fois le capital dont disposent actuellement les entreprises. Environ 55% des PME se sentent freinées dans leur développement en raison d'un manque (d'accès au) capital. Les PME représentent environ la moitié de l'emploi total en RDC, mais seulement 20% du PIB. Cela rend le secteur beaucoup moins efficace que dans les pays plus prospères (60%).

Les principales raisons du faible accès aux capitaux nationaux pour les PME sont les suivantes :

- Il y a un manque de confiance mutuelle entre les PME et les banques.³⁸ Plusieurs banques ont subi d'importantes pertes financières sur les prêts accordés aux PME ces dernières années
- Neuf MPME sur dix sont au enregistrées sous le Régime fiscal de l'entrepreneur et ne sont pas enregistrées en tant que société alors que les banques exigent l'enregistrement sous le Régime des sociétés pour leur octroyer un crédit
- Beaucoup de PME n'ont pas les compétences spécifiques (stratégie, vente et marketing, comptabilité, ressources humaines, gestion managériale et financière) nécessaires pour faire une demande de prêt bancaire
- Les PME considèrent l'utilisation de leur propre capital ou via un parent et le prêt par l'intermédiaire des banques comme les seules options disponibles
- Les conditions des prêts bancaires ne sont pas axées sur le financement des actifs :
 - Les taux d'intérêt (15-18%) sont trop élevés
 - L'exigence de collatéral 150% du montant à financer est trop élevée
 - La durée du prêt (3 ans) est trop courte
 - Les modalités de paiement (possibilité de sursis de paiement) sont difficiles à négocier.³⁹

Aussi, seulement 7 à 9% des PME en RDC ont recours aux prêts bancaires locaux, ce qui est nettement inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne.⁴⁰

³⁵ Plan d'investissement SREP-Mali, Ministère de l'énergie et de l'eau

³⁶ Environ 50% du marché bancaire en RDC est détenu par des banques panafricaines, un quart des banques nationales et un quart des banques étrangères. Source: Power Africa (2019), Évaluation du marché solaire hors réseau - République démocratique du Congo.

³⁷ IPC (2018), MSME Finance Gap Report; Zuidberg, B.F. (2019), Business case for a new SME financing fund in DRC.

³⁸ Zuidberg, B.F. (2019), Business case for a new SME financing fund in DRC.

³⁹ Zuidberg, B.F. (2019), Business case for a new SME financing fund in DRC.

⁴⁰ Zuidberg, B.F. (2019), Business case for a new SME financing fund in DRC; CIIP (2019), Scaling Up Ecosystems for Small Businesses in the Democratic Republic of Congo.

Le FPM en RDC est un Fonds qui a pour vision la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations en RD Congo. Le FPM a pour mission la promotion de l'inclusion financière à travers deux entités qui appuient techniquement (FPM ASBL) et financièrement (FPM SA) les institutions financières qui ciblent en particulier les MPME et les populations actives à faibles revenus. Le FPM SA a été agréée en tant que société financière par la Banque Centrale du Congo (BCC) en 2015 et mène des opérations de refinancement.

Prêts dans le marché interne au secteur des Énergies renouvelables

L'exigence de capital dans le secteur des énergies renouvelables est susceptible d'être généralement plus élevée (> 100 000 dollars USD) par rapport à celle requise par les PME en RDC en moyenne. De plus, les entreprises du secteur ont plus souvent recours à des Fonds étrangers et des Bailleurs de fonds pour l'accès au financement. À ce jour, peu de mécanismes sont mis en place visant à améliorer le financement des PME⁴¹ et encore moins des PME du secteur des ER. Les sources de financement nationales non bancaires disponibles pour les PME comprennent actuellement

le segment Fonds Promotion de l'Industrie (FPI) en tant que Banque de développement gouvernementale et XSML Impact Investing, qui fait principalement appel à des financiers étrangers.⁴² Le secteur de l'énergie n'est pas désigné comme un secteur prioritaire chez FPI et XSML et pas du tout le secteur des énergies renouvelables.⁴³ En outre, les activités de financement du FPI en particulier ont jusqu'à présent été assez limitées.

XSML n'investit pas dans des entreprises naissantes et applique souvent les mêmes exigences élevées de garantie que les banques locales pour la garantie de leurs prêts. Le Fonds effectue de moins en moins d'investissements en actions car les sorties sont difficiles dans un marché d'actifs comme la RDC. Le Fonds se concentre davantage sur les transactions de plus de 2 millions de dollars.

Recommandations générales et spécifiques pour le secteur des énergies renouvelables

- Réduire la fourniture d'informations requises ou la charge administrative pour une demande de crédit.
- Améliorer l'accompagnement d'une demande de financement, visant à préparer l'entreprise à la phase de l'investissement (investor readiness programme ; Rédiger et préparer les différents documents de la levée).⁴⁴ Et cela commence bien avant l'étape de la diligence raisonnable. Cela concerne notamment l'accompagnement dans la mise en place d'un programme marketing, un bon plan de ressources humaines et l'organisation opérationnelle
- Raccourcir la période pendant laquelle la demande est effectivement évaluée
- Réaliser à plus court terme des facilités de crédit CAPEX avec des modalités plus avantageuses pour les PME, de par l'apport des capitaux par des Bailleurs de fonds. Des conditions plus réalisables sont liées à la complexité du processus de demande, aux taux d'intérêt élevés, aux conditions de garantie exigées élevées, etc.⁴⁵ À court et moyen terme, des facilités via des banques commerciales nationales peuvent devenir possibles, le Gouvernement et certains Fonds fournissant de garanties. Le groupe allemand KfW s'active dans ce domaine
- Avoir des objectifs de développement durable-climat et réduction de la pauvreté- fortement pris en compte lors de la détermination des secteurs prioritaires dans les prêts aux PME.

⁴¹ Zuidberg, B.F. (2019), Business case for a new SME financing fund in DRC.

⁴² Bio Invest, CDC Investment Works, DGGF, FMO, IFC, AHL Venture Capitals en Proparco.

⁴³ Sur la base des informations du site Web de ces organisations.

⁴⁴ Regarde aussi Zuidberg, B.F. (2019), Business case for a new SME financing fund in DRC.

⁴⁵ A.o. Zuidberg, B.F. (2019), Business case for a new SME financing fund in DRC; World Bank (2020), Increasing access to electricity in the Democratic Republic of Congo.

Engagement d'ACERD asbl

ACERD asbl représente un nombre limité des PME parmi ces membres qui sont également actives dans un marché jeune et spécifique pour la RDC. L'amélioration du climat d'investissement en RDC est importante pour l'ensemble du secteur des PME. ACERD asbl peut donc travailler avec des représentants d'autres secteurs de PME plus importants du pays, tels que l'agroalimentaire et l'exploitation minière (artisanale), pour obtenir de meilleures conditions générales grâce à un plaidoyer politique. Cela s'applique certainement au lobbying et à la coopération avec les Bailleurs qui se concentrent sur le soutien à l'échelle des PME et le Gouvernement lorsqu'il s'agit d'une politique économique plus large. ACERD asbl apporterait des connaissances précieuses au sein de cette « coalition » en ce qui concerne les expériences de relations avec les Bailleurs de fonds (internationaux), l'importation de produits et de connaissances technologiques et le programme de durabilité (international) comme ligne directrice pour l'agenda stratégique.

Pour la mise en place des facilités qui visent à soutenir les investisseurs dans le secteur des ER, ACERD asbl peut mener un lobby particulier auprès des agences gouvernementales, avec le soutien des bailleurs de fonds et d'autres partenaires. ACERD asbl peut également développer un programme de formation pour les PME en collaboration plus étroite avec des agences gouvernementales telles que l'ANAPI (la réalisation d'un programme de préparation à l'investissement) ou un programme d'accompagnement à l'international via GET.invest Finance Catalyst ou Power Africa. GET.invest Finance Catalyst relie les projets et les entreprises d'énergie renouvelable à des opportunités de financement et vice versa, en ciblant les opportunités d'énergie renouvelable à petite et moyenne échelle, entre autres en Afrique subsaharienne. Finance Catalyst fournit un soutien consultatif sur la stratégie d'investissement, la structuration de l'analyse de rentabilisation, ainsi que l'accès au financement grâce à une équipe d'experts dédiés possédant une vaste expérience dans le développement et le financement de projets d'énergie renouvelable. ACERD asbl s'impliquerait en tant que co-développeur pour assurer que le programme correspond à toutes les connaissances et expériences ainsi qu'aux besoins de ses membres.

Le « déverrouillage » de la demande par le Fonds Mwindi, mettra une pression supplémentaire sur la croissance de l'offre en termes d'accès au financement.

Mwinda : Fonds de soutien à l'électrification hors réseau

Pour pallier à la difficulté de la rentabilité des projets ER et au faible pouvoir d'achat des populations, l'accès aux ER doit être subventionné.

Mwinda qui signifie la lumière, en lingala, est un Fonds de soutien à l'électrification hors réseau à travers les énergies renouvelables décentralisées qui devra permettre une accélération du développement du secteur des énergies renouvelables décentralisées et faciliter l'accès des ménages à l'énergie. Le Fonds dont le lancement formel a eu lieu le 24 novembre 2020 à Kinshasa, devra attribuer des subventions à l'usage (clients connectés) qui permettront aux sociétés et opérateurs de diminuer leur prix. Cet outil est en cohérence, et on peut même considérer qu'il en est une des conditions de succès avec l'objectif du Président qui est d'atteindre un taux d'accès de la population à l'énergie de 30% en 2024. La présidence du pays a déjà alimenté le Fonds avec une somme de 5 millions dollars USD et s'assurera de réserver des montants dans leurs budgets annuels les années suivantes. Ce Fonds, lancé en novembre 2020, devra lever des fonds d'un montant avoisinant les 500 millions dollars USD sur l'ensemble de la période provenant principalement de différents Bailleurs et aura un effet multiplicateur sur le développement économique du secteur et du pays. Les volumes seront beaucoup plus importants, les chiffres d'affaires plus élevés et les entreprises pourront investir davantage

ce qui devrait engendrer une meilleure rentabilité des sociétés ou opérateurs. Les technologies concernées sont les systèmes hors réseaux (systèmes pico-solaires, les kits photovoltaïques, les mini-réseaux et les foyers améliorés). La gestion du Fonds sera structurée et gérée par une tierce partie internationale selon des standards internationaux. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé afin de recruter une société indépendante pour la bonne gestion du Fonds. L'appui politique, la traçabilité des mouvements monétaires et la bonne gestion du Fonds sont les éléments importants pour le succès du Fonds, qui sera un réel « game changer ». ACERD a joué un rôle catalyseur dans cette initiative ensemble avec l'Agence Nationale de l'Electricité et des Services Energétiques en Milieu Rural et Périurbain (ANSER).

Une approche multi technologie, multi Bailleurs et multi critères fondée sur la recherche des coûts adaptés aux exigences de terrains sera appliquée : Solaire, petit hydro, biomasse et cuisson propre. De plus, les programmes de développement des capacités à tous les niveaux - aussi bien technique que managériale - et l'assistance technique aux projets feront partie du fonds. Enfin, Le Fonds facilitera aussi l'accès aux crédits bancaires pour la réalisation de projet à caractère ER, ainsi que la promotion des partenariats publics privés.

4.2. Climat fiscal

La charge fiscale pour les entreprises en RDC est constituée de divers impôts et prélèvements.

Impôt sur les sociétés

Le chiffre d'affaires imposable est déterminé sur la base des principes d'imposition tels qu'établis dans les actes comptables de l'OHADA. Cependant, la plupart des PME en RDC ne sont pas encore obligées de tenir et de livrer leur administration / comptabilité selon les normes de l'OHADA. **L'impôt sur les sociétés en RDC s'élève à 30% du chiffre d'affaires net, après déduction de divers frais.⁴⁶ Donc, baisser le tarif en RDC est d'une grande importance.** Un taux minimum de 1% s'applique aux entreprises qui font une perte, avec un montant absolu comme limite inférieure, en fonction de la taille du chiffre d'affaires réalisé. Des tarifs différents et inférieurs s'appliquent aux plus petites entreprises :

- Pour les micro-entreprises dont les ventes ne dépassent pas 10 000 000 CDF (5 100 \$) : une taxe de 50 000 CDF (25 \$)
- Pour les petites entreprises dont les ventes se situent entre 10 000 000 CDF et 80 000 000 CDF (5 100 \$ - 41 000 \$) : 1% sur les ventes de biens, 2% sur les ventes de services.⁴⁷

Les nouvelles sociétés relevant des régions couvertes par le Code des investissements sont exonérées de l'impôt sur les sociétés, dont la durée dépend de la région concernée (3 à 5 ans).

Taxe sur la valeur ajoutée

Le taux de TVA standard est de 16%. Les produits d'exportation, y compris les pièces / matières premières importées, font exception à cette règle. Aucune TVA ne doit être payée sur ces produits.⁴⁸ De plus, les services financiers, éducatifs et médicaux sont exclus, ainsi que les (autres) activités à but non lucratives et caritatives.

En principe, la TVA est perçue à l'importation de marchandises. Certains produits agricoles et matières premières en sont exemptés, ainsi que des activités spécifiques à but non lucratives. Et pour l'importation de systèmes ER, une exonération de TVA peut être demandée pour un maximum de 5 ans.

Tarifs douaniers

Avec l'introduction de la Loi n° 10/002 du 20 août 2010 portant Code des Douanes en 2010, les règles commerciales et les taxes ont été simplifiées et rendues plus transparentes. La RDC applique trois tarifs d'importation : 5, 10 et 20%, selon le type de produit.⁴⁹ Le secteur des énergies renouvelables ne relève pas formellement de ces activités exclues. Certains produits d'organisations à but non lucratif et les dons destinés à des projets d'ER sont toutefois exonérés. Un tarif d'importation de 5% s'applique aux machines et équipements, et un tarif de 10% aux combustibles fossiles et aux granulats. Les produits liés à l'énergie solaire par exemple (panneaux, lanternes solaires, etc.) ne sont pas explicitement mentionnés.

La Loi 14/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité visait à libéraliser le secteur énergétique de la RDC et à stimuler les investissements. Dans cette optique, des incitations commerciales spécifiques pour le secteur de l'énergie ont été développées à travers le Décret 15/009 du 28 avril 2015.⁵⁰ **Et ce décret a de nouveau été mis à jour et développé dans le Décret 18/054 du 27 décembre 2018.** Dans les grandes lignes, il s'agit de la relance suivante pour le secteur des ER:

Les équipements destinés à la production d'électricité, y compris ceux destinés aux énergies renouvelable, sont exclus des droits d'importation et de la TVA.

En outre, les promoteurs de projets financés par le programme EASE du programme de la Banque mondiale sont exonérés des droits d'importation.

À la suite de notre enquête, de nombreuses entreprises ont indiqué que **l'exonération du secteur des énergies renouvelables des taxes et droits d'importation n'est pas toujours appliquée de manière cohérente dans la pratique.** La plupart des entreprises solaires hors réseau paient encore ces frais, qui peuvent représenter 35% du coût total d'achat d'un système.⁵¹ De plus, les procédures d'importation sont longues et compliquées.

⁴⁶ Democratic Republic of the Congo - Ministry of Planning National - Investment Promotion Agency (2021), website; PWC (2021), website.

⁴⁷ PWC (2021), website; KPMG (2021), website.

⁴⁸ PWC (2021), website; KPMG (2021), website; Lloyds Bank, website.

⁴⁹ 5% for equipment goods, rough raw materials, agricultural and veterinary supplies, and unassembled equipment; 10 percent for large consumed food items, industrial inputs, spare parts, items for social services such as for hospitals and disabled persons; and 20 percent for clothing, furniture, cigarettes and other finished products.

⁵⁰ ANAPI (2018), Multiples incitations accordées aux investisseurs en RDC.

⁵¹ Power Africa (2019), Off-grid solar market assessment Democratic Republic of the Congo - Power Africa off-grid project.

Autres charges

Les autres postes de dépenses sont divers impôts locaux, impôts sur les salaires et autres coûts parafiscaux et prélèvements sociaux. Les impôts locaux s'accumulent souvent sur les impôts nationaux. Au total, la charge fiscale pour les entreprises peut atteindre 60 à 65% de leur chiffre d'affaires net.⁵² En moyenne, la charge fiscale sur les entreprises en RDC est de 55% des bénéficiaires, contre 47% en Afrique subsaharienne et généralement moins de 50% dans les pays plus prospères.⁵³

Entre papier et réalité

Comme précisé par plusieurs entreprises lors de notre enquête les assiettes fiscales nationales et locales ne fournissent absolument aucune certitude sur les charges réelles à payer. Pour diverses raisons, la charge fiscale totale et même la cotisation fiscale formelle peuvent s'avérer plus élevées. Dans la pratique, de solides négociations avec les représentants (régionaux) des autorités fiscales déterminent souvent le montant final à payer. Ces négociations ont souvent une origine arbitraire. Une pénurie de liquidités de la part des autorités fiscales peut déjà être une raison pour inciter les contribuables à payer des impôts plus élevés qu'ils ne le devraient réellement. Une autre cause est la grande méfiance des employés des autorités fiscales envers les entreprises. Enfin, en raison d'une protection juridique inadéquate, les entreprises sont confrontées à l'intimidation et à l'arbitraire, ce qui encourage davantage la fraude. Les employés des administrations fiscales sont parfois également sensibles à la corruption. Environ la moitié des PME en RDC sont confrontées à la corruption lorsqu'elles contactent un agent des impôts.⁵⁴

Les pratiques susmentionnées signifient non seulement que le Gouvernement doit faire face à d'importantes «fuites de revenus»⁵⁵ et que la perception de la corruption dans le pays est élevée.⁵⁶

Le Gouvernement mène des réformes

Depuis 2001, le Gouvernement mène des réformes dans les domaines fiscal, juridique, comptable et institutionnel avec pour objectif d'accroître la compétitivité de la RDC en termes d'attraction des investissements, orientant l'action des Services publics concernés vers une meilleure garantie de la sécurité juridique et la réduction de la charge administrative tant pour les entrepreneurs locaux que pour les investisseurs étrangers. Récemment et très concrètement, **un Vademecum des impôts, droits et taxes (secteur de l'énergie) élaboré par l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI), a été publié en octobre 2020.**⁵⁷ L'objectif de cet outil est d'offrir une vision claire, structurée et synthétique de la fiscalité congolaise, spécifiquement dans le secteur de l'énergie. Mais les réformes opérées par le Gouvernement comme mentionnées dans un document publié en 2018 par ANAPI ne semblent pas encore suffisantes et claires au vu des nombreux soucis qu'expriment les sociétés opérant dans le secteur des énergies renouvelables décentralisées.⁵⁸

Comptabilité

Depuis 2019, les normes IFRS sont applicables pour la préparation des états financiers consolidés de toutes les sociétés cotées et sociétés qui font un appel public de capitaux en RDC.⁵⁹ Toutes les PME sont obligées d'utiliser les mêmes normes ou au moins le système SYSCOHADA. De cette manière, la RDC se conforme aux normes internationales et fournit un cadre financier et fiscal sans ambiguïté aux entreprises. Cela contribue à la professionnalisation et assure plus de transparence dans la politique financière des entreprises. La diffusion des connaissances sur les normes comptables pour les PME et en particulier les micro PME (MPME) est une tâche importante. La grande majorité des PME éprouve des difficultés à trouver des informations accessibles sur les réglementations juridiques et fiscales pour les PME.⁶⁰

⁵² KRI & Ernst&Young Sustainability (2016), Project on supporting investment promotion in Africa - Data collection survey on investment promotion in the Democratic Republic of Congo.

⁵³ World Bank (2019), Doing Business.

⁵⁴ CIIP (2019), Scaling Up Ecosystems for SMEs in DRC.

⁵⁵ Paler, L. et al. (2017), Survey on Total Tax Burden in the DRC.

⁵⁶ Transparency International (2020) calcule l'un des indices de «perception de la corruption» les plus élevés au monde pour la RDC.

⁵⁷ Ministère du Plan, Vademecum des impôts, droits et taxes (secteur de l'énergie (2021) (site ANAPI)

⁵⁸ https://www.investindrc.cd/fr/IMG/pdf/anapi_reforme_operee_par_le_gouv_brochure_a5.pdf

⁵⁹ Lloyds Bank (2021), website.

⁶⁰ CIIP (2019), Scaling Up Ecosystems for SMEs in DRC.

Recommandations pour soutenir les PME, y compris le secteur des énergies renouvelables

- **Réduire la charge fiscale totale et en particulier le taux d'imposition des sociétés.** La charge fiscale totale rend extrêmement difficile la réalisation d'une opération commerciale rentable et limite les parties intéressées au pays et à l'étranger à faire des affaires et à investir en RDC. Et proposition de suspendre la TVA sur les produits et services
- **Réaliser une fiscalité transparente et sans ambiguïté,** grâce à laquelle il est non seulement clair quels sont les impôts nominaux, mais quelle est la charge fiscale effective. La prévisibilité des impôts à payer doit être améliorée. L'imprévisibilité actuelle (et souvent une charge fiscale élevée) met un frein important à l'esprit d'entreprise. D'une part, cela rend les entreprises incertaines quant à la rentabilité des plans d'investissement. En revanche, les taxes fortement fluctuantes et leurs appréciations sur la liquidité et la solvabilité des entreprises donnent peu de certitude aux banques pour l'octroi de crédit
- **Informer les PME et soutenir leur gestion financière et comptable.** Dans un sens général, c'est un défi et en particulier pour les entreprises qui ont des plans d'investissement pour lesquels elles veulent attirer des capitaux extérieurs. Seules avec des données financières conformes aux normes comptables, les PME ont une chance d'obtenir un crédit. Cela est particulièrement vrai pour les entreprises du secteur des ER, un secteur avec lequel la plupart des prêteurs (nationaux) ont peu d'expérience.

Engagement d'ACERD asbl

Comme pour l'accès au crédit, la charge fiscale est un problème auquel est confronté le secteur des PME de la RDC dans son ensemble. Il est important de mener un lobby intensif à long terme pour une baisse des impôts et, surtout, un système fiscal sans ambiguïté et transparent. À cet égard également, il est évident qu'ACERD asbl, en collaboration avec les représentants des plus grands secteurs des PME, travaille avec le Gouvernement national (et parfois régional), y compris l'ANAPI et les ministères et services gouvernementaux concernés. Les partenaires dans ce domaine sont des secteurs de PME tels que l'agroalimentaire (agriculture, transformation alimentaire et emballage), les petites exploitations minières, la transformation des métaux et les services aux entreprises.

Contrairement à de nombreuses autres PME en RDC, **les entreprises d'ER sont presque automatiquement dépendantes des fonds de tiers ce qui implique un apport plus important du capital.** Ce qui entraîne des exigences plus élevées et le besoin d'un entrepreneuriat professionnel. Dans le même temps, le secteur des énergies renouvelables en RDC est un secteur relativement jeune qui n'a pas encore gagné sa position et ne commence que récemment à s'organiser. En même temps, entreprendre dans le secteur des énergies renouvelables en RDC nécessite un niveau d'expertise supérieur à celui requis pour une PME moyenne. ACERD asbl peut, avec la contribution de l'échange de connaissances entre ses membres mais aussi en relation avec les bailleurs de fonds internationaux et l'ANAPI, apporter une contribution intéressante à **la diffusion des connaissances vers les membres sur les aspects cruciaux des modèles d'affaires et des plans d'investissement.** Cela concerne les connaissances fiscales, la connaissance du financement et de la gestion financière.

Naturellement, **ACERD asbl a un rôle crucial dans la promotion de cet échange de connaissances et d'expériences entre les membres afin de mieux comprendre leur situation financière et leurs dépenses.** Via des forums (et sa propre plateforme numérique), des newsletters et des réunions ou la mise en service d'études et de conseils. Et donner accès à des sources externes de connaissances, comme celles des bailleurs de fonds et des gouvernements. Le (co)développement de formations sectorielles apparaît alors comme une étape logique telles des formations (en collaboration avec l'ANAPI) sur la comptabilité et les déclarations fiscales.

La **collaboration avec la Fédération des entreprises du Congo (FEC)** sur ces sujets, dont beaucoup sont génériques, serait tout à fait naturelle.

Renforcer les avantages accordés par le Code des Investissements de la RDC

Tout d'abord il est important de souligner que le contexte dans lequel les entreprises et organisations travaillent en RDC, notamment celui lié à l'électrification rurale ou semi-urbaine par les énergies renouvelables décentralisées, est précaire.

Les entreprises travaillent en RDC en coopération étroite avec le Gouvernement national, régional et local s'alliant aux plans et objectifs nationaux d'électrification. Ces entreprises contribuent en grande partie au développement des villages et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Les entreprises passent par une longue phase d'investissement, elles encourent beaucoup de risques liés à l'environnement incertain dans lequel elles opèrent et elles ont toutes du mal à atteindre la viabilité financière vu la situation précaire des populations. L'électrification est tout d'abord une tâche qui incombe au Gouvernement. Le faible revenu des ménages en RDC, à l'origine de la faiblesse endémique de la demande, contraint toute politique d'électrification rurale de s'intégrer dans une stratégie de réduction de la pauvreté : L'accès à l'électricité est considéré comme un objectif socioéconomique essentiel. La distribution d'électricité dans les zones rurales et semi urbaines est beaucoup plus coûteuse que la distribution d'électricité dans les zones urbaines. L'équilibre économique des entreprises d'énergies renouvelables décentralisées est donc délicat et nécessite de saisir toutes les opportunités de réaliser des économies et d'assouplir le cadre fiscal en RDC afin que le développement massif de l'électrification puisse se réaliser.

A la lumière des arguments développés ci-dessus, l'on peut déduire que le Code des investissements de la RDC n'offre pas assez de garanties nécessaires pour sécuriser les investissements réalisés.

En comparant avec d'autres pays en Afrique, le Code des Investissements n'est ni incitatif ni efficace et pas assez compétitif pour des raisons pertinentes :

- **Les avantages accordés** tant en ce qui concerne leur nombre que leur durée sont beaucoup plus nombreux en comparaison avec le Mali ou la Côte d'Ivoire.
- Sur le plan de la **durée** : la Côte d'Ivoire affiche par exemple une durée plus longue que la RDC en termes d'avantages accordés (5 à 15 ans)

contrairement à la RDC (3 à 5 ans) en fonction des régimes. Au Mali, la réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux et de l'impôt sur les sociétés (IBIC-IS) à 25%. La durée de cette réduction est de 7 ans non renouvelable pour le régime A, 10 ans pour le régime B et 15 ans pour le régime C).

- Sur le plan du **nombre ou types d'avantages** : La Côte d'Ivoire accorde plus d'incitations que la RDC, notamment : (I) au moment de la réalisation des projets (la TVA est totalement exonérée, aussi bien en régime intérieur qu'extérieur, ce qui n'est pas le cas pour la RDC) et (II) au moment de l'exploitation des projets (en dehors des impôts classiques exonérés dans les deux pays tels que l'impôt sur les bénéfices et profits et l'impôt foncier, certains avantages additionnels sont accordés par la Côte d'Ivoire, notamment l'exonération de la contribution aux licences et patentes et la réduction de 50 à 90% en fonction des zones du montant de la contribution à la charge des employeurs à l'exclusion de la taxe d'apprentissage et de la taxe additionnelle à la formation professionnelle continue, pour les entreprises qui créent au moins deux cent cinquante emplois). Le Mali propose une exonération de l'impôt minimum forfaitaire pour tout exercice déficitaire (5 à 10 ans selon le régime).⁶¹
- Sur le plan de la **gouvernance de l'investissement** : il n'existe pas un organe public légal de concertation en matière d'investissement au plus haut niveau à l'instar de la Tunisie qui a révisé sa loi d'investissement en 2017 et a institué « un Conseil supérieur d'investissement » pour définir des politiques et stratégies en matière d'investissement. L'Agence Tunisienne d'investissement dépend directement de ce conseil parce que faisant partie intégrante du secrétariat permanent et technique. En plus, la loi tunisienne d'investissement a la particularité de créer un fonds d'investissement qui est un fonds regroupant les fonds existants liés à l'investissement. Ce schéma global de gouvernance pourrait être adopté en RDC.⁶¹

⁶¹ <http://www.legislation.tn/sites/default/files/codes/investissement.pdf>.

Il serait utile de revoir le Code des investissements en l'adaptant aux réalités économiques et sociales actuelles de la RDC. Une autre recommandation souvent indiquée par les entreprises concerne les nombreux textes accordant les incitations ou exonérations fiscales, parafiscales et douanières qui s'entremêlent au lieu d'être complémentaires occasionnant ainsi une confusion et une bureaucratie entravant la bonne gestion des entreprises. Créer un guichet unique serait la meilleure solution.



4.3 La matrice SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • La résilience du Secteur privé et sa capacité d'investissements • Loi no 14/011 qui régit et libère le secteur de l'électricité offrant un cadre attractif aux investissements depuis 2014 • La Loi sur l'électricité (Loi no 14/011) promeut les Partenariats publics privés et permet de s'approvisionner auprès d'un opérateur mini-réseau décentralisé • Existence d'une Agence d'électrification rurale (ANSER) • Existence d'une Autorité de Régulation de l'Électricité (ARE) • Un Code des Investissements (ANAPI-Climat des affaires) • Disponibilité d'un Atlas interactif des Energies renouvelables en RDC (780 sites ont été identifiés)⁶² • Existence d'une Association d'entreprises privées des énergies renouvelables (ACERD asbl). 	<ul style="list-style-type: none"> • Retard de positionnement par rapport aux Objectifs de développement durable (ODD) • Absence de Plan directeur ou Stratégie de développement pour les Energies renouvelables. • Pas de cohérence dans la promotion des Energies renouvelables • Absence de politique nationale dans le Secteur de l'Electricité • Faible allocation budgétaire de l'Etat dans le secteur • Manque de cohérence et de vision commune entre tous les acteurs du Secteur • Manque de transparence du Secteur et des informations et données diffusées • Des arrêtés sur les exonérations des importations des systèmes énergies renouvelables difficilement applicables dans tout le pays en raison de la bureaucratie • Dépendance des projets énergétiques à l'Investissement Direct Etranger • Faible taux d'électrification • Faible taux d'industrialisation • Faible pouvoir d'achat de la population • Faible niveau de main d'œuvre qualifiée.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • La promotion d'une croissance inclusive et verte pour encourager les débouchés des économies vertes et renforcer les capacités dans les énergies renouvelables décentralisées • La mise en conformité de l'adoption des normes techniques nationales et internationales en coopération avec la Commission Electrotechnique Nationale (Ministère de l'Industrie) et GOGLA, Banque Mondiale, Power Africa, NREL (initiatives Lighting Africa, programme VeraSol, Global LEAP Awards et QAF) • Une demande croissante en énergie des PME qui permet la montée en gamme des services énergétiques avec des plus grands systèmes • La stimulation et l'accompagnement du développement des chaînes de valeur • Le Code des investissements améliore le climat des affaires avec plus de compétitivité, des exonérations et allègements fiscaux • La mise en place d'un programme solide d'encadrement et de formation des Ressources humaines. 	<ul style="list-style-type: none"> • Climat d'affaires : La RDC vu comme un pays à hauts risques par les investisseurs • Instabilité de la monnaie locale et dévaluation • La plupart des investissements sont étrangers ce qui pourrait déstabiliser à long terme le secteur de l'Énergie en RDC • Lourde procédure d'imposition de taxes à plusieurs niveaux (national, régional et local).

⁶² <https://www.cd.undp.org/content/rdc/fr/home/presscenter/articles/2014/09/19/le-premier-atlas-interactif-des-nergies-renouvelables-en-rdc.html>





NOUS CONTACTER

| <p>02 37 77 00 00</p> | <p>10 rue de la République
92000 Nanterre</p> | <p>02 37 77 00 00</p> |
|-----------------------|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|

02 37 77 00 00

10 rue de la République

92000 Nanterre

02 37 77 00 00

02 37 77 00 00

02 37 77 00 00

02 37 77 00 00

02 37 77 00 00

02 37 77 00 00

5.

LES DÉFIS DU SECTEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DÉCENTRALISÉES EN RDC

5.1 Les chaînes de valeur du secteur des énergies renouvelables décentralisées

L'électrification durable se concentre sur deux objectifs :

- Fournir des services de base améliorés, tels que l'éclairage électrique, la communication et l'équipement ménager.
- Stimuler l'activité commerciale qui peut augmenter considérablement la capacité de production et la productivité grâce à l'utilisation de ressources de production électriques.⁶³

Développement des chaînes de valeur des énergies renouvelables décentralisées

La chaîne de valeur des énergies renouvelables décentralisées peut s'élargir et augmenter sa valeur selon trois principes :

1. Upscaling	2. Diversification	3. Intégration
<p>Croissance du nombre de systèmes achetés et augmentation du nombre de clients. Cela réduit les coûts par client et augmente les possibilités d'organiser la chaîne de manière plus flexible. Ce dernier concerne, par exemple, le fait de renforcer et élargir les opportunités d'organisation locale des activités de maintenance et de service. Au départ, cela se fera timidement, mais au fur et à mesure que le marché des ventes se développera, les chances que de nouvelles sociétés de maintenance soient créées ou que des entreprises existantes s'élargissent avec des succursales dans les régions augmenteront. Cela offre aux entreprises d'ER la possibilité de conclure un contrat de maintenance et de sous-traiter les services.</p>	<p>Élargir le nombre de types de produits et de services, de quelques systèmes relativement simples, petits et abordables (pico systèmes) à un plus grand nombre de systèmes plus spécialisés et plus coûteux pour les besoins des PME (Kits photovoltaïques, plateformes solaires multifonctionnelles, micro-réseaux et systèmes de production et transformation pour les paysans).</p>	<p>Former des partenariats avec les parties dans des initiatives visant à réaliser des chaînes de valeur durables ayant un impact socio-économique, par exemple à travers le Programmes d'options stratégiques pour les pays (COSOP).⁶⁴ Des partenariats sont également possibles dans le cadre de projets visant des collaborations intersectorielles, comme l'alliance de la nutrition et de la santé. Un troisième aspect est de se connecter avec des projets visant à renforcer les synergies intersectorielles, comme celle de l'exploitation minière à petite échelle avec l'exploitation minière et l'agriculture à grande échelle.⁶⁵ Dans les zones rurales, des groupes d'agriculteurs et des entreprises de transformation alimentaire sont des points de départ pour des partenariats. ELAN, par exemple, souligne la nécessité d'une installation d'électrification durable pour offrir plus de perspective aux usines de café du Sud-Kivu.⁶⁶ Particulièrement dans l'est, le secteur minier / extraction artisanal à petite échelle est un partenaire potentiel.⁶⁷ Des collaborations telles que celle entre Nuru, Microsoft et Energy Peace Partners sont également une excellente initiative.</p>

⁶³ Elan (2016), Debriefing MSA mini-grids.

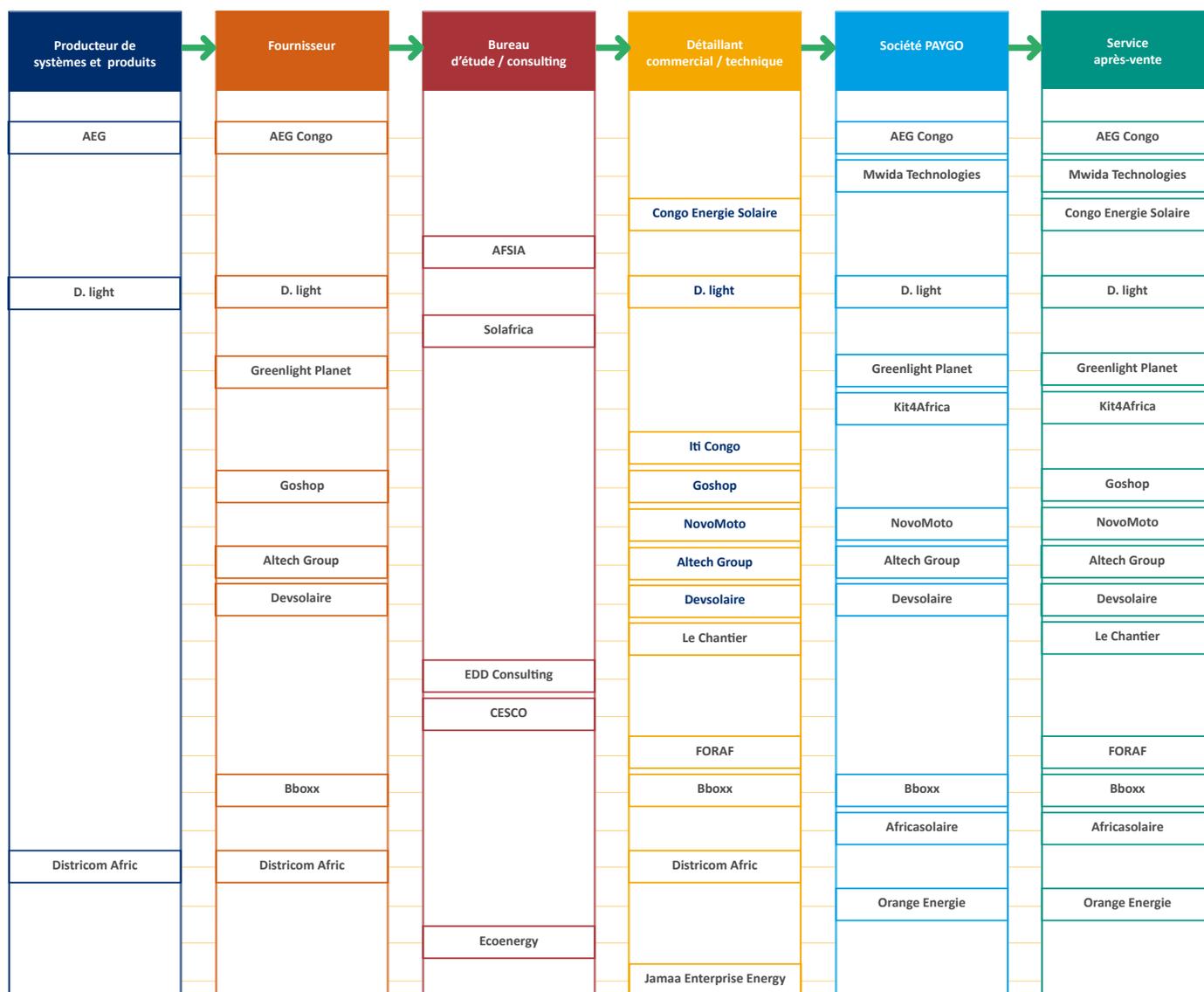
⁶⁴ IFAD (2019), DRC - Country Strategic Opportunities Program 2019-2024.

⁶⁵ Karaki, K. (2018), Artisanal gold mining in DRC - Time to get down to earth.

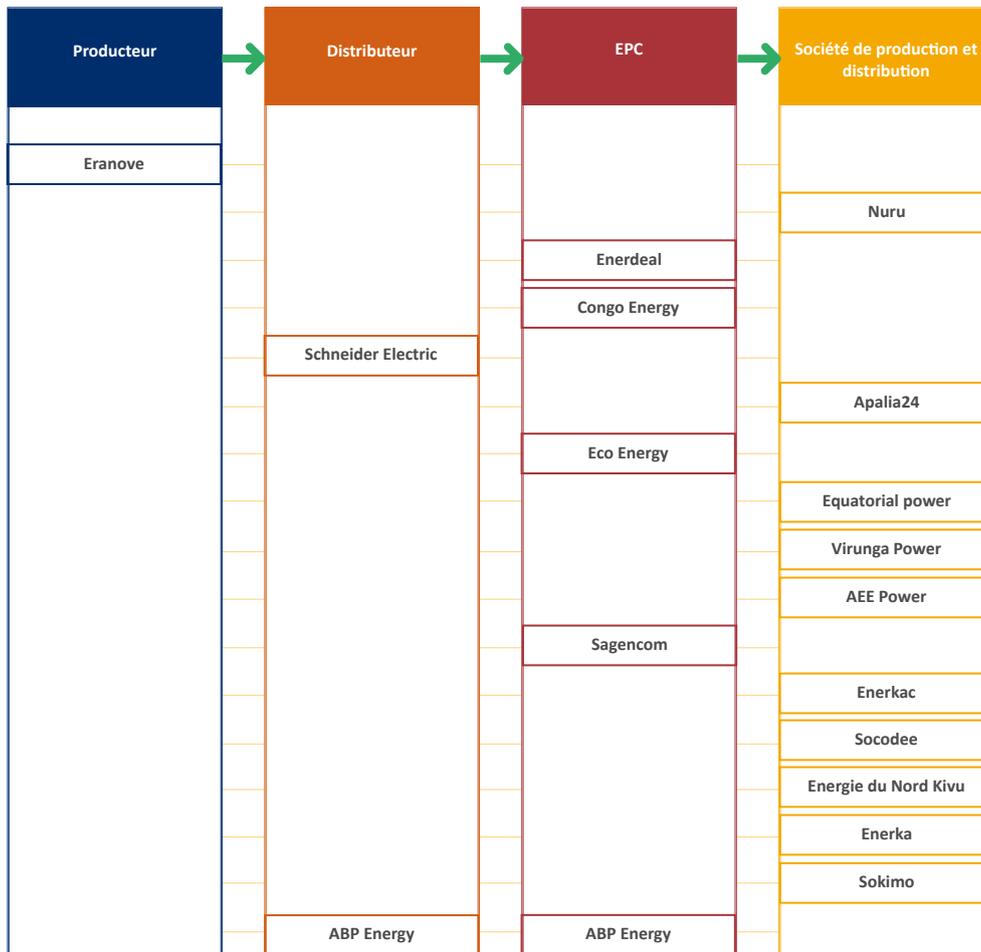
⁶⁶ ELAN RDC (2016), Debriefing MSA mini-grids.

⁶⁷ World Bank (2020), Increasing access to electricity in the Democratic Republic of Congo.

La figure ci-dessous montre l'organisation de la chaîne de valeur des sociétés d'énergies renouvelables décentralisées en RDC. Au sein de chaque catégorie et entre chaque catégorie de la chaîne ER, des défis peuvent être identifiés qui rendent le développement de la chaîne plus difficile. Ces défis sont discutés à partir de la page 56 pour chaque partie de la chaîne.



Chaîne de valeur pico-systèmes en République Démocratique du Congo



Chaîne de valeur des micro-réseaux et mini-réseaux décentralisés en République Démocratique du Congo

Le marché dit « jeune » et les barrières à l'importation limitent la production et la vente en gros de systèmes d'énergies renouvelables en RDC.

De toute évidence, en RDC, **les conditions manquent pour produire des systèmes et des produits d'énergies renouvelables dans le pays de manière fiable et efficace.** La production mondiale est concentrée dans des entreprises d'Asie (Chine) et d'Europe, qui disposent de grands avantages concurrentiels. Dans tous les cas, tant que le marché en RDC est limité, l'importation de systèmes et de composants reste évidente. Les foyers améliorés et les applications pratiques qui fonctionnent à l'énergie photovoltaïque font exception. Le marché des foyers améliorés existe depuis un certain temps et ces produits sont comparativement plus faciles à produire. BURN, Manufacturing, Bascons, IMA et Halt Bank sont des exemples bien connus de production de foyers améliorés. Districom Afric fabrique également des foyers améliorés ainsi que des applications basées sur l'énergie photovoltaïque. Biso na Bino, spécialisée dans la fabrication et distribution de foyers améliorés pour la cuisson, a annoncé le lancement d'une nouvelle usine pour multiplier par dix sa production actuelle d'ici juin 2021. La nouvelle usine permettra de passer de 2000 à 20.000 foyers améliorés produits par mois.

Il n'y a pas de perspective sur la production de systèmes photovoltaïque en RDC. Par contre le groupe de grossistes qui se concentre sur les systèmes et les produits photovoltaïques peut être substantiel à long terme. Outre les sociétés de négoce de foyers améliorés déjà présentes, telles que Halt Bank et Bascons, Altech Group et GoShop sont actuellement l'une des rares sociétés d'ER en RDC à disposer d'un hub de grossiste de systèmes photovoltaïques en RDC et, en partie grâce au soutien d'ELAN et de Bailleurs de fonds. Ces sociétés sont devenues des acteurs majeurs de la chaîne. Altech a créé un réseau de vente et de distribution de portée nationale au cours des huit dernières années. Altech divise le pays en six zones de vente, avec quatre entrepôts stratégiques vers lesquels les expéditions internationales sont livrées. À partir des principaux entrepôts, Altech approvisionne plus de 60 points de vente dans les 21 provinces dans lesquelles Altech est active.

Les coûts logistiques élevés pour l'approvisionnement par la mer (au moins pour la connexion entre l'Asie et Matadi) en est l'une des raisons principales.

Afin de réduire ces coûts, la RDC doit tout d'abord disposer d'une masse critique suffisante d'opportunités de ventes sur le marché interne.

En outre, les barrières à l'importation doivent être encore abaissées. Ceci implique deux recommandations :

- Appliquer systématiquement les exonérations de tarifs d'importation, de droits de douane et de TVA sur les systèmes et produits énergies renouvelables importés, comme le prévoit la loi 14/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité et les décrets ultérieurs (décret No 18/054 (27 décembre 2018))
- Réalisation d'un guichet unique efficace pour les procédures d'importation. Ces procédures sont actuellement compliquées. Cela implique d'avoir la documentation requise, les procédures douanières en ordre et souvent aussi l'inspection de la quantité et de la qualité de la marchandise.⁶⁸ Le transport intérieur vers Kinshasa et les procédures douanières prennent un temps relativement long. La simplification des procédures est un point d'attention pour les autorités douanières (GDRC, DGDA et OCC). A l'heure actuelle il n'a pas été possible de recevoir des retours d'informations complémentaires sur les précisions concernant l'harmonisation des procédures douanières.

La collaboration des entreprises dans les activités de grossiste et de détaillant est importante

Pour les raisons susmentionnées, il n'est pas attrayant pour les entreprises en RDC de démarrer des activités de grossiste dans le secteur des systèmes ER. **Les coûts de transport intérieur sont élevés.** Ces coûts sont déjà relativement élevés (au kilomètre) entre les villes mutuellement mieux accessibles entre Matadi et Kinshasa et surtout élevés dans le nord-ouest du pays et dans la zone du Haut-Lomami, Lomani et (ouest) Tanganyka.⁶⁹

La plupart des sociétés dans la chaîne de valeur pico-systèmes sont actives dans la vente au détail, à l'assistance et à la maintenance, notamment Le Chantier, FORAF, NovoMoto et Congo Energie Solaire. Et cela en plus des entreprises comme Altech, Dev Solaire et GoShop qui sont déjà actives dans la phase de vente en gros.

⁶⁸ KRI & Ernst&Young Sustainability (2016), Project on supporting investment promotion in Africa - Data collection survey on investment promotion in the Democratic Republic of Congo.

⁶⁹ Damania, R. et al. (2015), Road Improvement and Deforestation in the Congo Basin Countries.

En particulier, les grandes entreprises qui vendent des systèmes pico (et peuvent donc vendre des volumes plus importants), comme Altech et DevSolaire, ont leurs propres entrepôts et organisent leur stockage et leur distribution à partir d'un ou plusieurs sites. Une coopération plus étroite dans l'achat de systèmes (coordination ou même achat en commun) et l'utilisation conjointe des facilités de stockage et de distribution offrirait des opportunités de réduire les coûts dans l'ensemble du secteur.

La gestion de la chaîne dès la vente au détail

De nombreuses entreprises d'ER optent consciemment pour un modèle économique dans lequel la fonction de pivot de la chaîne est centrale. Les raisons sont :

- Les **défis organisationnels** associés à l'installation et à la maintenance des systèmes dans les régions éloignées. La gestion de la chaîne signifie plus de contrôle sur la planification et augmente la sécurité d'approvisionnement des systèmes
- Les **économies d'échelle** d'un achat collectif et d'une organisation efficace de produits. Même ainsi, il est très difficile pour les entreprises d'ER de rivaliser par rapport aux coûts avec les fournisseurs de systèmes de qualité inférieure. Le faible niveau de pouvoir d'achat d'une part et les coûts d'importation et de logistique élevés d'autre part encourage l'achat en gros de systèmes d'électrification bon marché, tels que les lampes solaires et les panneaux solaires « jetables ». Ainsi, il est très important pour le secteur des énergies renouvelables que le Gouvernement établisse des normes de qualité claires et plus élevées pour les systèmes d'électrification.⁷⁰

En donnant la priorité à la qualité, tous les acteurs du secteur peuvent contribuer à bâtir un marché mondial compétitif où des solutions solaires hors réseau durables et performantes sont l'option par défaut. **L'assurance qualité aide à catalyser les marchés hors réseau et à apporter des services énergétiques fiables aux communautés.**

Lighting Global a créé une norme de qualité internationale pour les appareils à énergie solaire et les systèmes solaires domestiques. Les avantages d'un programme d'assurance qualité (rigoureux et robuste) tel VeraSol ont un impact sur tous les acteurs du secteur solaire hors réseau. En donnant la priorité aux produits durables et de bonne qualité, les acteurs du marché peuvent mieux répondre aux attentes des consommateurs, réduire le risque financier, augmenter

l'impact et renforcer la confiance dans le marché de l'énergie solaire hors réseau.

Le Gouvernement et le secteur privé devront aussi réfléchir à la mise en place d'un programme de recyclage des panneaux solaires défectueux ou en fin de vie. Née d'une initiative de l'industrie solaire pour le recyclage, l'association PV Cycle lançait en 2017 le PV Cycle Global Membership, un programme ouvert aux producteurs hors d'Europe pour la collecte et le traitement des déchets photovoltaïques.

Le manque de connaissances et d'expérience en matière d'accès, d'utilisation et d'entretien de systèmes d'ER plus avancés parmi la population (rurale). Les Congolais ont l'expérience de la technologie simple avec des normes de qualité inférieures et des sources d'énergie bon marché. Cependant, les utilisateurs d'électricité du réseau subissent les conséquences de l'état préoccupant des moyens de production (centrales électriques) et des infrastructures : La panne permanente des installations électriques.⁷¹

Des recommandations sont :

- **Réaliser des formations à l'endroit des opérateurs privés pour assurer une meilleure exploitation des installations existantes et améliorer la qualité des services énergétiques** apportés aux populations rurales (exploitation & maintenance, maîtrise de la demande, meilleure gestion technique & financière.
- **Renforcer les enseignants/formateurs pour capitaliser l'introduction des modules de formation** spécifique sur l'électrification rurale au niveau des Écoles/centres de formation.
- **Créer un centre de formation et de perfectionnement spécialisé en électrification rurale**, dans la maîtrise de l'énergie en particulier des énergies renouvelables.
- Mettre en place **un mécanisme de provision par les opérateurs d'un fonds pour la maintenance /renouvellement des installations** pour en assurer la pérennité
- Mettre en place **un système de supervision et monitoring à distance** pour gérer tous les sites du pays.

⁷⁰ World Bank (2020), Increasing access to electricity in the Democratic Republic of the Congo.

⁷¹ A.o. Power Africa (2019), Off-grid solar market assessment Democratic Republic of the Congo - Power Africa off-grid project; Power for All (2018), Mini-grid market opportunity assessment, DR Congo; KRI & Ernst&Young Sustainability (2016).

Les bureaux d'études/cabinets de conseil jouent un rôle indispensable dans un secteur jeune et dans des conditions de marché difficiles

Le premier défi consiste à **déterminer les opportunités de vente en identifiant les groupes cibles et domaines de vente**. Le deuxième défi consiste à **obtenir des fonds pour la mise en œuvre**. Dans tous les cas, les deux aspects nécessitent un business plan bien développé et donc des connaissances, une expérience et des contacts suffisants. Des consultants spécialisés tels qu'Adam Smith, ELAN, EDD et CESCO jouent également un rôle à cet égard. Ils sont impliqués dès l'établissement du plan d'affaires et modèle d'affaires et conseillent également sur les questions et les problèmes qui surviennent dans les catégories spécifiques de la chaîne.

Cependant, les cabinets de conseil ne peuvent répondre qu'à une partie de l'exigence de connaissances et accroître le professionnalisme des entreprises d'ER. Réaliser un projet d'énergies renouvelables en RDC rurale est tout un défi. Dans l'ensemble, la grande valeur ajoutée d'ACERD asbl est :

- **Exploiter et approfondir les contacts et les réseaux** (avec les Gouvernements, les bailleurs de fonds et les experts)
- **Développer des campagnes de promotion et de sensibilisation** auprès de la population et des entrepreneurs concernant, entre autres, la baisse (à moyen terme) des coûts des produits/

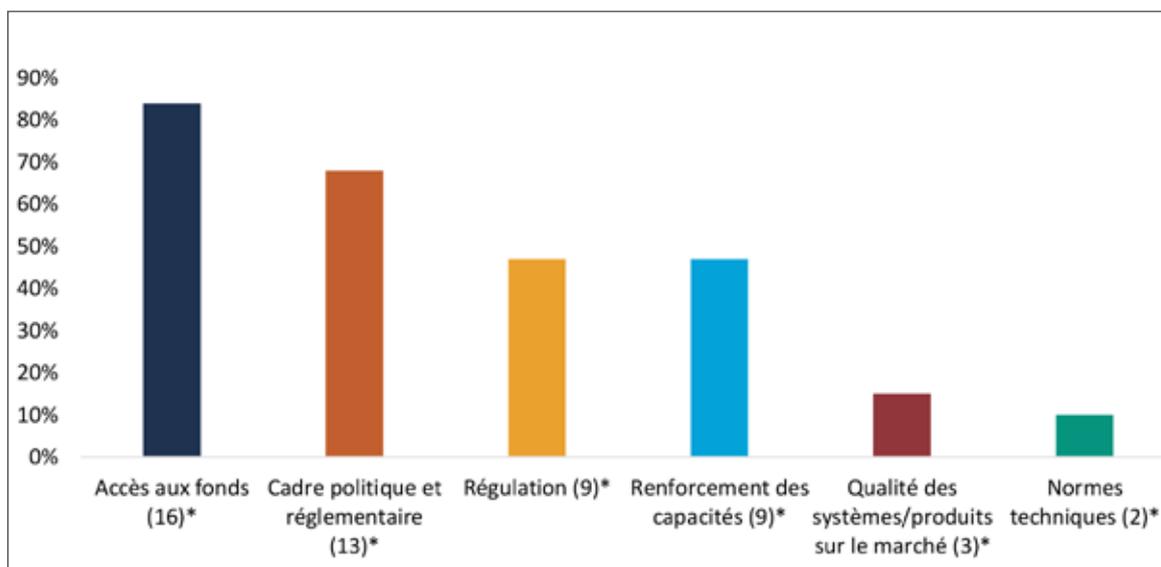
systèmes, une plus grande sécurité énergétique de l'électrification durable et l'importance d'acheter des produits de qualité

- **Permettre aux membres d'échanger des connaissances et des expériences**, en partie dans le but de développer des collaborations dans le domaine de la logistique et de la distribution de matériel
- **Développement de programmes de coaching**, en collaboration avec des conseillers externes, des instituts de formation pour accompagner les entreprises
- En collaboration avec des représentants d'autres secteurs, des établissements d'enseignement tels INPP en RDC, **réaliser des programmes de formation** pour renforcer les connaissances et l'expérience dans le domaine de l'énergie renouvelable.

Investir dans le secteur

Les principaux obstacles auxquels se heurtent les entreprises sont multiples. Les deux plus grands défis sont l'accès aux fonds et le cadre politique, fiscal et réglementaire. Un défi à ne pas négliger est l'absence de compétences locales, capables de gérer et de porter financièrement et techniquement des projets. De plus, la régulation est lente et notamment dans l'approbation des demandes des concessions, des permis et des tarifs au niveau de l'Autorité de régulation du secteur ainsi que les Autorités compétentes.

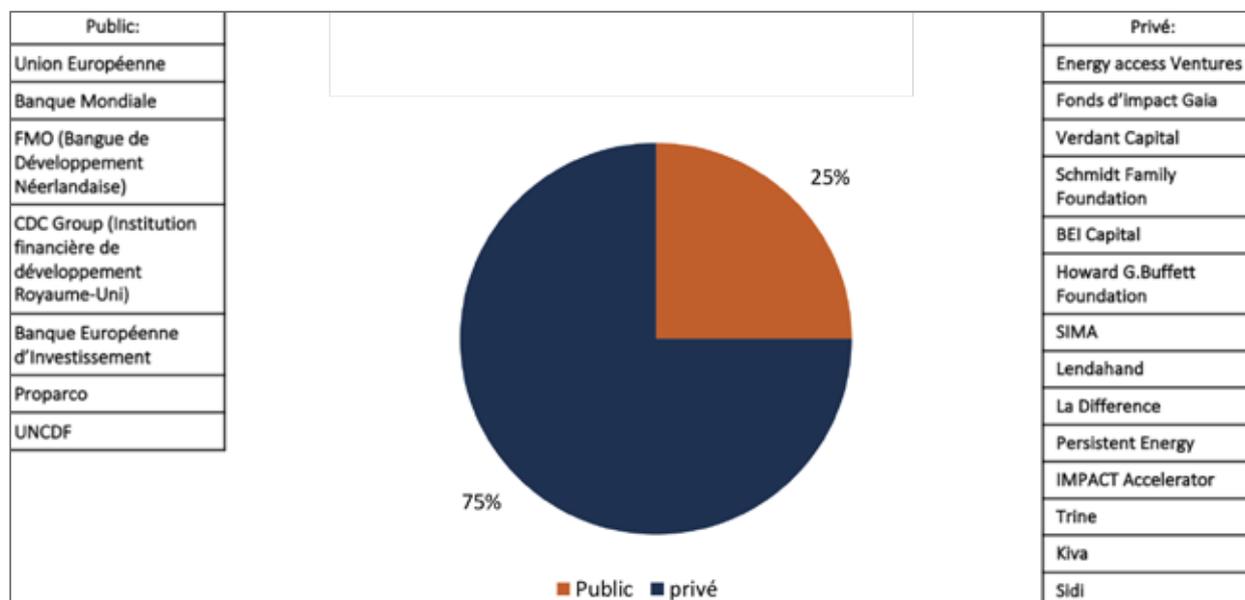
Graphique 8 : Les défis auxquels les entreprises sont confrontées sur le marché des énergies renouvelables décentralisées



Des Fonds privés internationaux commencent peu à peu à investir dans le secteur des énergies renouvelables décentralisées. L'on peut constater que principalement 6 des 22 entreprises ont réussi à lever des montants substantiels de fonds privés et publics au cours des trois dernières années pour l'expansion de leurs activités. Par exemple, la société britannique Bboxx a obtenu en 2020 un prêt de 4 millions de dollars USD du Off-Grid Energy Access Fund (Energy Inclusion Facility (FEI OGEF)). Le financement permettra à l'entreprise de distribuer des systèmes solaires domestiques dans au moins trois provinces (Kivu, Ituri and Tshopo) de la RDC. Deux entreprises sont en phase de clôturer la phase B de leurs investissements.

Faute de pouvoir lever de fonds, certaines entreprises mobilisent des fonds provenant de leur patrimoine personnel ou de leur entourage pour soutenir l'expansion des activités de leurs entreprises.

Graphique 9 : Levée de fonds entre 2018 et 2020



Malgré ces succès qui ne concernent que quelques entreprises il est important de souligner que la majorité des entreprises se heurtent à des barrières : Le manque de confiance des banques commerciales pour des secteurs innovants, les risques liés au secteur, le faible niveau d'investissement de la part des fonds internationaux, la demande des clients faible limitée par le pouvoir d'achat, la demande des clients est faible, le taux d'intérêt bancaire est très élevé et la taille minimale de l'entreprise et de son volume d'affaire et enfin la RDC n'est pas perçue comme une destination attractive pour les investisseurs potentiels. A notre connaissance aucune des 22 entreprises n'a pu mobiliser des capitaux sur le marché national.

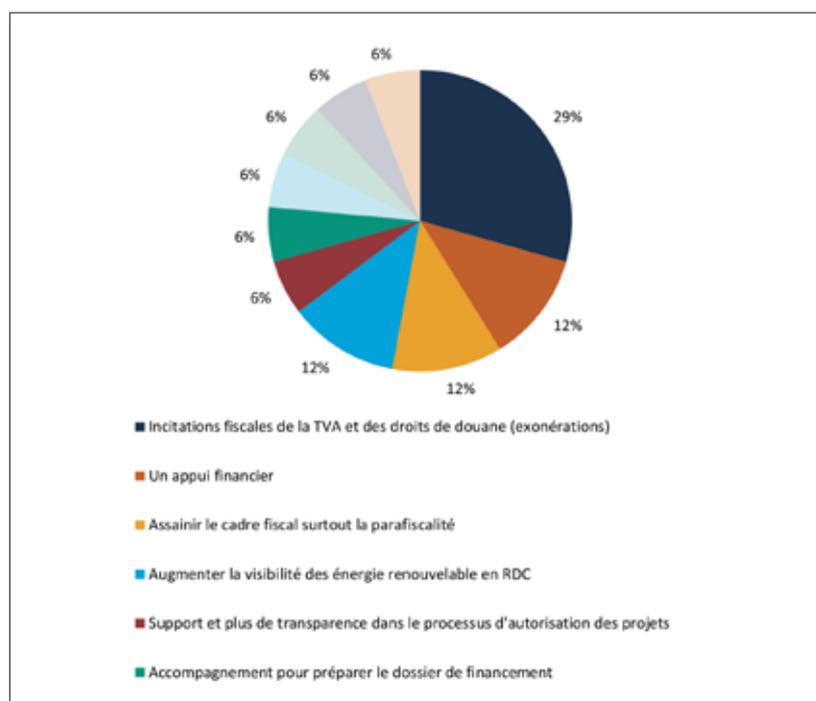
La Différence est une plateforme d'innovation et de progrès dans la région du Kivu, à l'Est de la RD Congo. Historiquement La Différence a fourni des prêts plutôt que des investissements en fonds propres, en grande partie parce que le marché (dans les 3 secteurs dans lesquels la plateforme travaille - énergie renouvelable, numérique et agriculture -) est peu développé en termes de connaissances commerciales, d'expérience d'investissement et de cadres juridiques. À tel point que l'incubateur des entreprises sociales avait décidé que des investissements en fonds propres était un non-starter. Mais avec l'évolution du marché des ER (maturité de certains opérateurs ER) le fonds change peu à peu de stratégie et se concentrera à l'avenir sur la fourniture de fonds propres. Selon La Différence Il faudra un peu de temps pour trouver un équilibre entre risque et opportunité. Le processus de la "diligence raisonnable" sera important : Passer du temps en personne avec les entreprises et les accompagner par exemple à résoudre des problèmes pratiques afin de mieux comprendre leur réalité et leur fonctionnement. Cette implication pratique

peut prendre trois mois ou plus et permettra de vraiment comprendre les acteurs et l'entreprise. Le défi sera de savoir comment financer une approche aussi chronophage de la "diligence raisonnable".

Incidations nécessaires pour dynamiser les entreprises

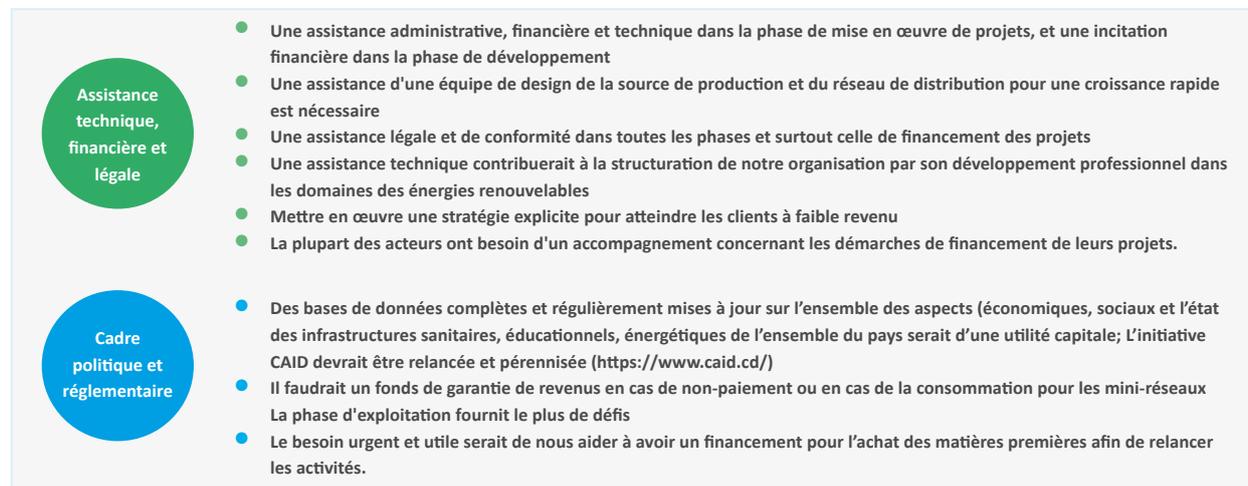
En ce qui concerne les incitations nécessaires pour dynamiser les entreprises sur le plan financier, les incitations fiscales liées à la TVA et aux droits de douane sont perçues comme les plus urgentes suivies de celles liées à un appui financier (capex, garantis...) et à l'assainissement du cadre fiscal.

Graphique 10 : Importance des incitations pour les entreprises



Les membres ont cité diverses incitations pouvant dynamiser leurs entreprises.

Figure 3 : Type d'incitations dynamisant l'entreprise

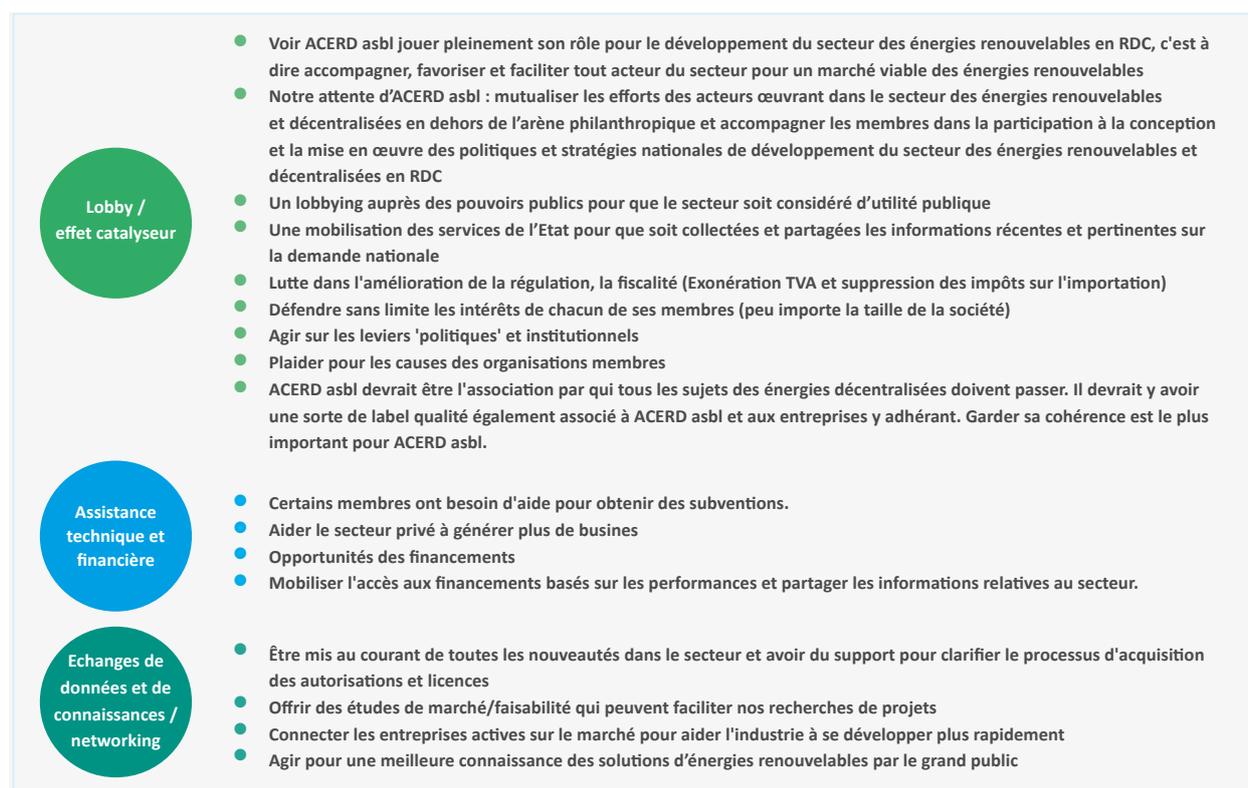


Les membres de ACERD asbl s'attendent à ce que l'association joue pleinement son rôle pour le développement du secteur des énergies renouvelables décentralisées.

Les attentes des membres de l'ACERD asbl sont multiples : agir sur les leviers « politiques » et institutionnels, plaider pour les causes des organisations membres, aider le secteur à générer plus de business, mobiliser les services étatiques afin de collecter et partager les informations récentes

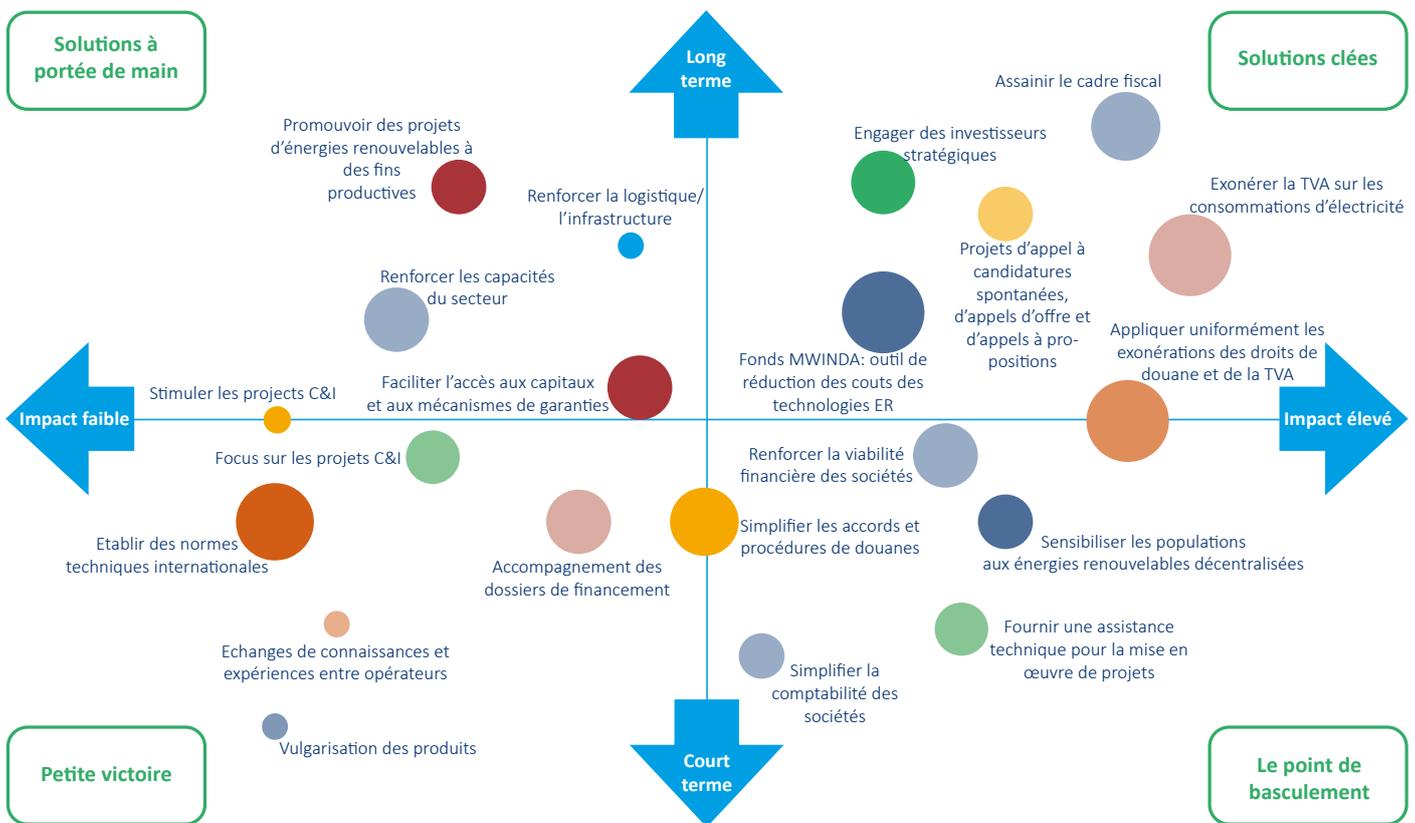
et pertinentes relatives au secteur, fournir une assistance afin de mobiliser des fonds, agir pour une meilleure connaissance des solutions énergies renouvelables décentralisées, lutter pour l'amélioration de la régulation et la fiscalité et mutualiser les efforts des acteurs en dehors de l'arène philanthropique et accompagner les membres dans la participation à la conception, le financement et la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales de développement du secteur.

Figure 4 : Les attentes des membres concernant ACERD asbl



Le schéma suivant indique les différents leviers selon l'impact désiré et la période nécessaire pouvant changer la donne dans le secteur et accélérer l'atteinte réelle du taux d'électrification de 30% en 2024.

Figure 5 : Leviers pour stimuler le marché des énergies renouvelables décentralisées en RDC



Exonération de la taxe sur la valeur ajoutée sur la consommation d'électricité

Dans le cadre de la politique de développement en RDC (Réduction de la pauvreté en milieu urbain et rural & amélioration du cadre de vie des populations via un meilleur accès à l'électricité) une exonération de la TVA visant les clients ayant un faible pouvoir d'achat dans les zones rurales, urbaines et péri-urbaines avec de basses consommations serait envisageable.

Les sociétés pay-as-you-go, les sociétés mini-réseaux et les détaillants de systèmes solaires ou de foyers améliorés, interviennent auprès des populations à faibles revenus moyennant le paiement d'une redevance mensuelle assujettie à la TVA d'un taux à 16%. L'énergie distribuée aux clients des sociétés pay-as-you-go (pico-systèmes et kits photovoltaïques) par exemple est produite par des panneaux photovoltaïques individuels ou lampes solaires de très petite puissance. La consommation mensuelle des clients est très inférieure à la tranche d'énergie pour les clients bénéficiant du « tarif social » du tarif national de basse tension, c'est-à-dire moins de 100 kWh par mois.

Ces sociétés interviennent auprès de couches à faibles revenus en milieu rural, notre argumentation est fondée sur la base du tarif social de la SNEL, notamment le forfait de 2,65 dollars USD correspondant à une consommation inférieure ou égale à 100 kWh par mois (Tarifs électricité SNEL⁷²).

L'avantage prévu par la tarification de SNEL pour les couches sociales est accordé sous deux conditions :

- Une consommation mensuelle ne dépassant pas 100 kWh.
- L'utilisation d'un compteur d'électricité de 5 Ampères.

Il est équitable d'élargir ce traitement préférentiel aux zones urbaines et rurales où les populations dépendent essentiellement de services d'électricité hors réseau. Les clients bénéficiant de pico-systèmes ne consomment pas plus de 2 à 4 kWh par mois. En ce qui concerne les mini-réseaux les 2/3 des clients ne consomment pas plus de 8 kWh par mois et ne payent pas plus de 2/3 dollars USD par mois. Ceci ne représente pas 10% de la consommation maximale proposée par la SNEL et illustre le faible pouvoir d'achat et consommation de cette population.

Le client en milieu urbain de la SNEL bénéficie d'une certaine quantité d'électricité en continu par jour et ce à un prix très abordable. Ainsi au vu de la SNEL qui applique ce tarif social le même principe d'équité devrait être appliqué dans le milieu urbain et rural où les populations n'ont pas accès au réseau national et bénéficie de solutions d'énergie renouvelable hors réseau.

L'exonération de la TVA sur les factures de consommation d'électricité pourrait être envisagée de la manière suivante :

- **Tarif social uniquement pour les clients/ménages qui sont souscrit à une puissance de 5A (1150W).**
- **La première tranche de 100 kWh de consommation sera exonérée de la TVA.**

Sur le plan social, l'exonération consacrerait l'équité dans le traitement des consommateurs d'énergie électrique, qu'ils soient urbains ou ruraux. **Sur le plan commercial**, l'exonération de TVA permettrait à l'opérateur d'élargir sa clientèle rurale et d'accroître l'accès à l'électricité pour cette population.

Le Gouvernement pourrait percevoir cette exonération comme un manque à gagner mais celui-ci serait largement compensé par les bénéfices tels que l'augmentation du taux de desserte locale en électricité, le versement d'une masse salariale qui génèrera des recettes fiscales significatives.

L'exonération de la TVA sur les factures de consommation d'électricité est déjà appliquée dans plusieurs pays tels le Mali et l'Ouganda. Au Cameroun, la Loi de finances de 2019 a finalement eu un impact sur les factures d'électricité. L'exonération sur la TVA sera visible sur la facturation. Désormais, pour les consommations des ménages oscillant entre 0-220 kWh, la TVA ne sera plus appliquée.

ACERD pourrait solliciter l'application d'une telle exonération et établir au nom du Secteur des énergies renouvelables hors réseau un plaidoyer accompagné d'une analyse technique et financière sur cette exonération de la TVA appuyée par les sociétés fournissant leurs services dans les zones concernées.

⁷² https://rise.esmap.org/data/files/library/congo,-dem.rep./Cross%20Cutting/CC%202023_Tariff%20schedule%20for%20DRC.pdf



6.

PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT, DE DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN À L'ACCÈS À L'ÉNERGIE

Les partenaires techniques et financiers jouent un rôle essentiel dans la conception et l'articulation des plans de développement, la planification, les réformes et la mobilisation des ressources nécessaires ainsi que l'accompagnement de sa mise en œuvre au moyen des programmes intégrateurs spécifiques.

La Banque mondiale

L'objectif du projet d'accès à l'électricité et d'extension des services (EASE) financé par la Banque Mondiale pour la RDC est d'élargir l'accès à l'électricité dans les zones cibles. Le projet comprend trois composantes dont la première composante étant les mises à niveau du réseau et l'extension de l'accès dans certaines zones de service SNEL. Le premier volet vise à accroître et à améliorer l'accès en répondant aux besoins critiques de réhabilitation dans les zones du réseau de distribution exploité par la SNEL. Il ciblera les investissements identifiés comme « prioritaires » par la SNEL dans son plan de relance et alignés sur la volonté du Gouvernement de la RDC d'électrifier les capitales provinciales. La deuxième composante est l'expansion de l'accès basée sur le secteur privé. Cette composante favorisera l'expansion de l'accès du secteur privé. Il a été conceptualisé sur la base des recommandations d'une étude financée par le Programme d'assistance à la gestion du secteur de l'énergie (ESMAP) qui a été réalisée pendant la préparation du projet. L'étude a évalué plus de 30 sous-projets d'accès à l'électricité de divers développeurs, a identifié les développeurs de sous-projets les plus avancés, analysé les plans d'affaires de certains développeurs et mis en évidence les obstacles financiers auxquels le secteur privé est confronté pour pouvoir étendre l'accès à l'électricité. Pour faire face aux contraintes de financement, la composante fournit une dette et une subvention pour mettre en œuvre des sous-projets d'accès éligibles. Les premiers investissements devraient inclure des

sous-projets en cours de développement actif par des développeurs privés expérimentés qui ont été identifiés dans le cadre de l'étude. La troisième composante comprend le développement du secteur et le soutien à la mise en œuvre. L'Unité de coordination de projets et de management (UCM) du Ministère de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques est l'unité d'exécution du projet.

Le programme avec une enveloppe de 145 millions dollars USD est entré en vigueur le 1er février 2018 et devrait clore le 31 octobre 2022. L'avancement de la mise en œuvre est modérément satisfaisant selon une évaluation mi-terme qui a eu lieu le 20 mars 2020. Les connexions électriques des ménages sont en cours à Goma et Kinshasa (quartiers de Mpasa et Malweka). Des travaux ont également commencé pour électrifier certains quartiers tels Kimbaseke, une commune densément peuplée de l'est de Kinshasa. Des retards sont constatés pour la réhabilitation du réseau de distribution à Gbadolite (capitale du Nord Ubangui), et des mesures sont mises en place pour accélérer l'implémentation.

Quelques résultats publiés⁷³ pour les composantes secteur privé et développement du secteur sont :

- 2000 ménages qui ont été raccordés à l'électricité par le secteur privé
- 4 Sous-projets ayant obtenus des subventions
- Mise en service de l'ANSER
- Le personnel de UCM, ANSER, and MERH a été formé
- Un plan national d'accès à l'électricité (géospatiale) et un prospectus d'investissement sont en cours d'élaboration par un consultant de la NRECA.

Banque Africaine de développement (BAD)

Une Initiative africaine sur les énergies renouvelables a été lancée par l'Union africaine. La BAD est l'agence d'exécution du "New Deal" pour l'Énergie en Afrique d'ici 2025.⁷⁴ La Banque Africaine du Développement travaille ensemble avec le pouvoir public, le secteur privé et les organismes bilatéraux et multilatéraux du secteur de l'énergie afin de mettre en place un partenariat sur les énergies en Afrique qui soit révolutionnaire, une plate-forme de partenariat public privé pour des financements innovants du secteur de l'énergie en Afrique. La BAD plaide pour cette initiative afin de mobiliser des ressources financières qu'elle gèrera. Elle va établir un portefeuille de projets viables. Enfin, elle va appuyer les gouvernements dans l'élaboration de leur politique énergétique.

⁷³ <http://documents1.worldbank.org/curated/en/862661605836237899/pdf/Dislosable-Version-of-the-ISR-DRC-Electricity-Access-Services-Expansi-on-EASE-P156208-Sequence-No-07.pdf>

⁷⁴ https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Brochure_New_Deal_2_-Fr.pdf

L'objectif a deux volets : Créer 30 millions de connexions réseaux de plus et créer 75 millions de connexions hors réseau en Afrique. La BAD vise également à accroître l'accès à d'une cuisine salubre pour 130 millions de foyers.

En ce qui concerne la RDC, La Banque Africaine de Développement supporte l'initiative sur les 3 sites pilotes mini-réseaux du programme Essor qui s'inscrit dans le « New Deal » nommé ci-dessus, du Plan d'action de lutte contre le changement climatique et de la stratégie d'investissement à long terme. La BAD octroie un prêt de 20 millions de dollars USD. La Banque fournira à la fois des ressources privées et concessionnelles – dont celles provenant du Fonds vert pour le climat et d'autres partenaires de développement – aux promoteurs et consortiums qui seront sélectionnés dans le cadre du processus d'enchères. La Banque met à disposition une subvention de 1 million de dollars USD provenant du Fonds des énergies durables pour l'Afrique (SEFA), destiné à fournir des services de conseil au Gouvernement de la RDC pour l'acquisition de systèmes de mini- réseaux photovoltaïques solaires. Les services de conseil prévoient également l'élaboration d'un cadre réglementaire pour les mini-réseaux, des études de faisabilité de projets et une contribution importante au niveau des politiques et de la réglementation.

Le Fonds Africain de Garantie (FAG) pour les PME, conçu et fondé par la Banque Africaine de Développement en partenariat avec les gouvernements du Danemark et de l'Espagne, fournit des garanties bancaires aux institutions financières afin de stimuler le financement des PME et de libérer leur potentiel à favoriser une croissance pour tous dans la région. Le Fonds Africain de Garantie et Equity Group Holdings Plc ont conclu récemment une facilité de garantie d'un montant de 75 millions de dollars avec une première tranche de 50 millions de dollars à quatre des filiales bancaires d'Equity Group dont une des filiales en RDC. La facilité est destinée à aider Equity Group à étendre ses activités de prêt aux micros, petites et moyennes entreprises détenues et gérées par des femmes en RDC, garantissant ainsi aux femmes d'accéder au crédit à un taux d'intérêt abordable au moment où elles en ont le plus besoin.⁷⁵

Agence Française de développement (AFD)

L'Agence Française de développement intervient sur les thématiques éducation, emploi, gouvernance et environnement. Elle vise entre autres la mise en valeur durable des zones de savanes et de forêts dégradées

en RDC sur fonds délégués du Central African Forest Initiative (CAFI) et comportant une composante microfinance agricole. Cette composante contribue à la « densification et à la diversification de l'offre de financement pour les MPME en RDC ».

Proparco, filiale de l'AFD dédiée au secteur privé, a signé au mois de mars 2020 une ligne de crédit de 3 millions de dollars USD US en faveur d'Advans, une des principales institutions de microcrédit actives en RDC. Le Fonds pour l'inclusion financière en RDC, par ses deux branches FPM ASBL et FPM SA, s'est donné pour mission de favoriser l'inclusion financière, en offrant une aide financière mais aussi technique aux institutions financières qui ciblent en particulier les micros, petites et moyennes entreprises ainsi que les populations actives à faibles revenus.

Afin de répondre à la demande des jeunes et aux besoins de main-d'œuvre qualifiée des entreprises au Congo, l'AFD appuie l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP) dans sa démarche de modernisation de son offre de formation.

L'AFD explore à travers Proparco actuellement les opportunités d'appui d'initiatives du secteur privé tels les partenariats publics privés. Une transaction de soutien à un opérateur privé est en cours pour développer un mini-réseau solaire dans l'est du pays.

ÉLAN RDC

ÉLAN RDC est un programme de développement des systèmes de marchés pour faciliter la croissance économique en faveur des pauvres en RDC financé par UK Aid et mis en œuvre par Adam Smith International. Le programme collabore avec le secteur privé pour tester et mettre à l'échelle des pratiques commerciales innovantes et inclusives afin d'augmenter les revenus de plus d'un million de petits producteurs, entrepreneurs et consommateurs pauvres d'ici 2020.

ÉLAN RDC travaille dans plusieurs secteurs, notamment l'agriculture pérenne et non-pérenne, l'accès au financement des PME, les services bancaires à distance et les énergies renouvelables ainsi que plusieurs secteurs transversaux et recherche en permanence de nouvelles opportunités de croissance et de développement en RDC. L'organisation a établi plus de 100 partenariats avec des acteurs du secteur privé en RDC. Elle fournit une assistance technique, soutient l'accès au financement et encourage la promotion des réseaux pour promouvoir davantage les pratiques commerciales et de gestion.

⁷⁵ <https://africanguaranteeffund.com/agf-issues-loan-portfolio-guarantee-to-equity-group-to-support-smes-in-kenya-uganda-rwanda-and-drc/>

Pour augmenter la disponibilité de produits de haute qualité, ÉLAN RDC facilite l'augmentation de la production locale et l'importation là où la production locale n'est pas avantageuse. ÉLAN RDC a accompli un travail de structuration du marché des ER, a créé la chaîne de valeur et travaille avec le secteur privé pour concevoir, développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles commerciaux qui augmentent les revenus, créent des emplois et réduisent les prix pour ceux qui se trouvent au bas de la pyramide économique. ÉLAN RDC travaille avec les banques et autres investisseurs afin de fournir des capitaux abordables pour surmonter les contraintes financières.

En collaboration avec des partenaires tels FPM (un fond pour la promotion de l'inclusion financière), FINCA, Trust Merchant Bank, Rawbank, Equity Bank, Multipay, CFC/Flash, Vodacash et Orange Money, ÉLAN RDC a entre autres mis en avant l'écosystème du paiement digital en RDC ainsi que deux agrégateurs de paiement mobile : MaxiCash et FlexPay. Grâce à leurs services, il est désormais possible de payer d'un opérateur de monnaie électronique à l'autre.

Foreign, Commonwealth & Development Office (FCDO)

Le département de développement international du Gouvernement du Royaume-Uni engage des financements importants ensemble avec la Banque mondiale pour poursuivre le développement des mini-réseaux au cours des cinq prochaines années. Essor, un programme financé par le Royaume Uni et qui collabore avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) vise à aider à améliorer l'environnement des affaires du pays. Un des volets concerne la construction de 3 mini-réseaux solaires d'ici 2021 dans le cadre du volet de travail « Accès à l'électricité ». Le programme vise à soutenir les projets pour atteindre la clôture financière et à faciliter le processus d'appel d'offres. Le financement devrait provenir d'investisseurs privés et du Gouvernement du Royaume-Uni par le biais d'une combinaison d'instruments financiers (subventions, prêts et fonds propres). Un appel d'offre a été entre autres lancé en 2019 pour l'électrification de 3 villes par des mini-réseaux hybrides décentralisés. Trois sites pilotes ont été retenus (Isiro, Bumba et Gemena) pour des puissances installées de 5 à 10 MW chacun, avec un stockage sur batteries de l'énergie solaire produite (« module 1 ») ainsi que les réseaux de transmissions associés pour atteindre les consommateurs (« module 2 »). Ce programme est un « package » qui inclut l'étude de préfaisabilité, le contrat de concession - conformes aux standards internationaux garantissant

une rentabilité aux opérateurs - et un financement débouchant sur un cadre d'appels d'offres ouverts fondé sur les meilleures pratiques internationales. Le projet pilote se trouve dans la dernière phase de clôture financière avec le soumissionnaire sélectionné qui a remporté l'appel d'offres. Essor a réussi à attirer plusieurs développeurs crédibles dans le processus d'appel d'offres et a développé un portefeuille d'instruments financiers d'une valeur maximale de 100 millions de dollars qui sera mis à la disposition du soumissionnaire retenu. Les trois villes de Bumba, Gemena, Isiro, ont chacune des populations comprises entre 124 000 et 180 000 habitants. La société Gridworks, créée pour développer et investir dans les réseaux électriques en Afrique, a remporté l'appel d'offres du projet.

Essor vise aussi à réaliser une étude portant sur les outils de financement et les différents mécanismes de garantie disponibles sur le marché des énergies renouvelables en RDC. L'objectif est de produire un guide d'investissement pouvant être utilisé à la fois par le Gouvernement de la RDC et le secteur privé. Le travail se poursuit maintenant en identifiant les problèmes systémiques qui bloquent les projets de développement des producteurs indépendants d'électricité (IPP) dans le pays, dans le but de débloquent des projets énergétiques « en suspens ».

KfW

Partie intégrante du Groupe KfW, la KfW banque de développement est chargée, au nom du Gouvernement fédéral, de l'exécution de la coopération financière de l'Allemagne avec les pays en développement et en transition. La KfW intervient en République Démocratique du Congo (RDC) pour le compte de la République Fédérale d'Allemagne, dans le cadre de la coopération financière germano-congolaise. Conformément aux orientations actuelles de la coopération avec la RDC, les engagements de la KfW se concentrent depuis quelques années dans les domaines de la consolidation de la paix, du développement économique durable, de l'énergie, de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement. S'agissant particulièrement de la microfinance, des interventions de la KfW dans ce secteur, il y a lieu de citer entre autres :

- L'octroi d'un crédit à long terme à FINCA
- La participation à l'actionnariat du FPM, de la Procrédit et d'Advans Bank Congo
- Le soutien à la Banque Centrale du Congo dans la modernisation de la Centrale des Risques

- Le soutien à la Banque Centrale du Congo dans l'étude sur la mise en place d'un Fonds de Garantie de Dépôts en RDC.

Par ailleurs, la KfW a commandité trois études sur (i) l'autonomisation économique par l'accès aux produits de microfinance en RDC, (ii) les difficultés des entrepreneurs pour accéder au crédit en RDC et (iii) les difficultés des institutions financières pour accorder du crédit en RDC.

Power Africa

Power Africa vise à accélérer l'électrification hors réseau dans toute l'Afrique subsaharienne, des interventions ciblées et spécifiques au contexte avec des entreprises du secteur privé, des gouvernements, des investisseurs et des bailleurs de fonds. L'objectif de Power Africa est d'augmenter l'accès à l'électricité en ajoutant 30 MW de nouvelle capacité de production et 60 millions de nouvelles connexions via des solutions de réseau et hors réseau d'ici 2030. Power Africa à travers son projet « Power Africa Off-grid Project (PAOP) » se concentre sur l'accélération de l'accès à l'énergie hors réseau des ménages via les SHS et les mini-réseaux, avec l'objectif de faciliter six millions de nouvelles connexions d'ici 2022. Le projet est financé par USAID.

Avec de nombreux investisseurs et partenaires engagés dans la recherche de solutions d'énergie renouvelable à petite échelle et hors réseau, Power Africa permet à des millions de personnes d'avoir accès à une électricité fiable et durable. Power Africa travaille avec le Gouvernement de la RDC pour combler les lacunes critiques en matière de compétences, mener des réformes, et construire et maintenir le secteur de l'énergie pour les générations à venir. Une des initiatives concerne le programme de développement du secteur privé, un programme ambitieux et à grande échelle visant à « améliorer les revenus des pauvres » dans un environnement extrêmement complexe et touché par les conflits. Le programme est composé de deux volets : i. Un développement des systèmes de marché projet, Elan, ciblant les défaillances du marché dans une gamme de secteurs; ii. le programme Essor nommé ci-dessus.

PNUD

Le Fonds de défi et Incubation pour la cuisson propre en RDC est une composante du Programme Conjoint Energie intitulé « Programme de consommation durable et substitution partielle au bois énergie » exécuté par le PNUD et UNCDF avec le financement de CAFI (Initiative pour la Forêts de l'Afrique Centrale).

Ce Programme s'inscrit dans cadre du FONAREDD (Fonds National REDD*) se base sur les acquis d'autres programmes et initiatives tout en apportant des innovations pour l'intégration des solutions de cuisson propre dans la politique énergétique de la RDC. Il appuie particulièrement le secteur privé à travers un programme compétitif d'incubation et un fonds de défi (Challenge Fund) bois-énergie basé sur les besoins réels des acteurs du secteur Energie. L'objectif du Programme est la réduction de la pression sur la ressource forestière. La démarche consiste au développement d'énergies de substitution au bois-énergie, afin de réduire la prépondérance du bois dans le mix énergétique national ainsi que la promotion d'une consommation plus efficace par la vulgarisation à grande échelle des foyers de cuisson à plus grande efficacité énergétique.

Dans le cadre du programme nommé ci-dessus, ACERD asbl a été sélectionné pour représenter le secteur privé dans les travaux du lancement de la politique énergétique de cuisson propre pour la RDC. Il convient de noter qu'à travers son comité exécutif ACERD asbl tient la présidence du comité d'investissement du Fonds de défi et incubation pour une période de 12 mois (2020-2021).

CONCLUSION

Dans le cadre des programmes de lutte contre la pauvreté en RDC, l'objectif de développer les énergies renouvelables doit passer au premier plan de la politique de l'énergie : C'est le seul moyen de permettre à la majorité de la population d'avoir accès à une source moderne d'énergie, d'électricité et de satisfaire ses besoins essentiels. C'est un levier majeur du développement économique.

Longtemps relégué en arrière-plan, le rôle du secteur privé dans le développement économique est aujourd'hui reconnu. Mais pour que l'initiative privée puisse jouer son rôle d'agent de développement que lui confère de plus en plus le Gouvernement en RDC, il importe de lui créer des conditions favorables aux investissements local et étranger avec un Code des investissements plus attractif. Une meilleure prise en compte des questions transversales renforce la cohérence des politiques appliquées. Les mesures de promotion et facilitation de l'investissement et notamment les incitations, peuvent ainsi être des leviers efficaces pour favoriser davantage d'investissements.

Le chemin est encore long et parsemé d'embûches avant que la RDC ne puisse fournir des services modernes d'accès à l'énergie à l'ensemble de sa population. Pour ce faire, une double stratégie est nécessaire : Inclure non seulement des projets nationaux de grande envergure et surtout multiplier de plus modestes projets, permettant ainsi au pays de valoriser la diversité de ses sources d'énergie renouvelables et décentralisées en particulier.

Des **actions relatives à l'offre et la demande** dans le secteur des ER ont été élaborées pour dynamiser le secteur hors réseau propre & efficace et atteindre les objectifs d'accès à l'énergie. L'ACERD asbl pourra pleinement jouer son rôle en tant que Représentant du secteur des ER et effectuer ainsi des actions de plaidoyer pour servir les intérêts spécifiques de ses membres.

Stimulation de la demande

Pour rendre les produits et services accessibles il faudrait :

- Opérationnaliser le **Fonds « Mwindi »** qui devrait jouer une action catalyseur dans l'accélération du taux de l'accès à l'énergie à 30% en 2024 en permettant la baisse des prix des systèmes/produits.
- Etablir le **dossier de l'exonération de la TVA sur les factures de consommation** et faire du lobbying auprès du Ministère des Finances et celui de l'Energie pour favoriser son application
- Organiser **des campagnes de sensibilisation ciblées** avec le secteur privé, l'ANSER, FPM, les ONG et les autorités régionales & locales sur les différents types des technologies, coûts et avantages pour promouvoir les énergies renouvelables décentralisées
- Organiser **des forum, ateliers, conférences biannuelles pour accroître la visibilité du secteur, l'échange des informations** et expériences et permettre la vulgarisation des produits et systèmes du secteur
- Adopter **des normes techniques internationales de systèmes d'énergie renouvelables en RDC avec la Commission Electrotechnique Nationale RDC, GOGLA, Banque Mondiale, Power Africa, NREL... (initiatives Lighting Africa, programme VeraSol, Global LEAP Awards et QAF)** et favoriser l'application de ces normes par des arrêtés et des mesures d'accompagnement
- Organiser des **réunions de dialogue politique avec les parties prenantes** (autonomes ou en combinaison avec une délégation d'entreprises du secteur privé) pour sensibiliser les décideurs politiques, discuter des stratégies d'électrification rurale et informer sur la valeur ajoutée des solutions hors réseau pour fournir un approvisionnement électrique fiable et stimuler la situation socio-économique rurale.

Bien qu'un nombre d'études sur les énergies renouvelables hors réseau en RDC soient disponibles, le partage des résultats n'est pas assez souvent pratiqué. De nombreuses données sont encore nécessaires sur les performances, résultats et défis du secteur privé pour accroître la confiance des investisseurs et, notamment des études comparatives sur le déploiement et les coûts des solutions énergies renouvelables décentralisées. Il est également nécessaire de mettre en commun les connaissances sur le rôle des différentes utilisations productives dans les modèles commerciaux. Une initiative industrielle conjointe pour **collecter des données agrégées à partir des différentes énergies renouvelables décentralisées** en RDC est nécessaire afin de créer une référence de chaque source d'énergie renouvelable en RDC.

Renforcement de l'offre

Les politiques relatives aux énergies renouvelables hors réseau jouent un rôle essentiel pour permettre l'engagement du secteur privé. La politique en RDC stimule la participation du secteur privé au profit des populations n'ayant pas accès à l'énergie et devra développer davantage de réglementations spécifiques pour les énergies renouvelables hors réseau, permettant de catalyser les investissements du secteur privé.

Afin de favoriser les investissements et les opérations il est nécessaire de :

- Coopérer avec **ANAPI, FEC et FPI pour assainir et assouplir le cadre fiscal et permettre des allègements fiscaux ou un moratoire de certaines taxes (par exemple l'impôt sur les sociétés) pour les entreprises d'ER**
- Collaborer avec **la KFW et la Banque mondiale qui travaillent sur un programme facilitant les mécanismes de garantie souples et lignes de financement auprès des banques locales aux sociétés d'énergie hors réseau**
- Développer un **dossier « meilleures pratiques de cadre réglementaire et politique »** avec une contribution sectorielle sur les meilleures pratiques politiques et les leçons apprises pour atteindre 100% d'électrification en RDC
- Organiser avec **des institutions, telles la Banque Mondiale, KFW, USAID, AFDB, AFD, FCDO UK, UE et avec des Fonds tels Persistent Energy, Lendahand et Kipay Investments et des incubateurs d'entreprises sociales tel que La Différence**, des conférences et ateliers d'investissement énergies renouvelables hors réseau réunissant les parties prenantes internationales et locales pour favoriser des synergies et accélérer les projets énergies renouvelables décentralisées sur le terrain
- Coopérer avec un **service d'assistance technique international tel GET.invest Finance Catalyst ou Power Africa** pour améliorer la qualité et la structuration des plans d'affaires et propositions de projets et pour aider à atteindre la bancabilité des projets et accroître l'accès des sociétés d'énergie / opérateurs aux subventions ou Fonds d'investissements internationaux.

Le secteur hors réseau et en particulier le secteur des mini-réseaux en RDC a encore du mal à attirer un financement substantiel. Le capital est rarement «patient» et les investissements sont perçus par les investisseurs comme risqués, ce qui entraîne des

taux d'intérêt élevés sur les prêts. De plus, les Fonds existants ont souvent des montants d'investissement minimum élevés, ce qui exclut les petits développeurs et les petits projets d'accéder à ces Fonds. Aussi, les actions suivantes sont nécessaires :

- Développer **des programmes récompensant des résultats solides et bilans positifs et qui couvrent les risques**
- Etablir un **livre blanc sur le thème « Investir dans les énergies renouvelables décentralisées en RDC »** avec pour but d'attirer plus d'investisseurs
- Organiser **des événements B2I** pour faciliter la rencontre entre les opérateurs/sociétés d'énergie et les Fonds d'investissements et Bailleurs de fonds
- Organiser **des tables rondes** pour coordonner et discuter de différents types d'instruments financiers de divers fonds financiers et Bailleurs de fonds.

En tant qu'industrie naissante, le secteur hors réseau est caractérisé par un manque de capacités dans toute la chaîne de valeur, y compris des experts en gestion, en financement, en réglementation et en compétences techniques. C'est particulièrement le cas au niveau local. Il est donc primordial de :

- Développer **des programmes de jumelage** entre des associations professionnelles internationales, régionales et locales, pour faciliter l'échange de connaissances et d'expériences, organiser des formations en gestion, organiser des activités conjointes
- Soutenir **les programmes d'entrepreneuriat des jeunes et des femmes** pour autonomiser les pionniers du futur secteur énergétique décentralisé et stimuler la création de la demande dans les villages ruraux et péri-urbains
- Coopérer avec les filières d'écoles techniques polyvalentes
- Mettre en œuvre **des programmes de formation avec INPP**, pour les développeurs de projets et leur personnel pour améliorer leurs compétences techniques, commerciales, financières et de gestion nécessaires au bon déroulement d'un projet
- **Mettre en œuvre des formations entre autres avec les Ministères, ANSER, ARE** pour les décideurs politiques et toutes personnes impliquées dans le secteur des énergies renouvelables pour le renforcement des capacités institutionnelles du secteur public.

- **Mise en place d'un Master Universitaire en Energie Renouvelable.** Bien que la connaissance soit déjà présente dans le pays, les actuels ingénieurs se sont en fait formés sur le tas. La mise en place de ce nouveau cursus universitaire permettra de former des futurs ingénieurs et cadres qui seront directement opérationnels. Ces futurs diplômés seront amenés à travailler dans le secteur des ER via la planification et exécution d'un projet d'ER public ou privé.
- Initiatives de l'industrie pour **collecter et analyser les modèles commerciaux et les besoins des PME liés à l'utilisation productive de l'énergie.**

L'ACERD asbl entreprendra chaque année une actualisation de l'étude concernant les tendances, données, activités et acteurs du secteur. De plus, elle réalisera un sondage annuel auprès de ses membres et autres acteurs pour tester les attentes et le niveau de satisfaction des actions et mesures prises par le Gouvernement et l'ACERD asbl et ce pour améliorer l'environnement dans lequel ses membres opèrent. Ces informations seront intégrées dans l'établissement du plan et budget annuel de l'ACERD asbl.



